



# Note d'orientation à l'intention des candidats

---

Cycle 1, exercice financier 2024/25

Janvier 2024



**Ocean Community  
Empowerment  
and Nature**



## Sommaire

1. Objet de cette note d'orientation.....	3
2. Glossaire.....	4
3. Programme de subventions OCEAN.....	8
3.1. OCEAN.....	8
3.2. Impact escompté d'OCEAN.....	8
3.3. Projets financés par OCEAN.....	9
4. Voies de financement.....	11
4.1. Subventions communautaires et subventions de partenariat.....	11
5. Calendrier du cycle 1.....	13
5.1. Subventions communautaires.....	13
5.2. Subventions de partenariat.....	13
5.3. Date de début prévue des projets.....	13
6. Critères d'éligibilité.....	14
6.1. Pays du projet.....	15
6.2. Organisation chef de file.....	16
6.3. Organisations partenaires.....	17
6.4. Consultation des ambassades et hauts-commissariats britanniques.....	19
7. Critères de sélection.....	20
7.1. Budget et calendrier.....	20
7.2. Impact sur le milieu marin.....	20
7.3. Réduction de la pauvreté.....	21
7.4. Engagement communautaire.....	21
7.5. Principes du fonds d'encouragement.....	22
7.6. Exigences spécifiques pour les subventions communautaires.....	23
7.7. Exigences spécifiques pour les subventions de partenariat.....	23
8. Exigences supplémentaires pour les candidats.....	25
8.1. Renforcement des compétences et des capacités.....	25
8.2. Données probantes.....	26
8.3. Rapport coût-avantage.....	27
8.4. Éthique.....	28
8.5. Égalité des genres et inclusion sociale (EGIS).....	28
8.6. Protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (EAHS).....	30
8.7. Gestion des risques.....	32
8.8. Communications.....	33

8.8.1.	Politique de libre accès et partage des données.....	33
8.8.2.	Transparence.....	34
8.8.3.	Protection des données et utilisation de données personnelles.....	34
8.9.	Rapports.....	34
8.10.	Suivi, évaluation et apprentissage (SEA).....	34
8.11.	Conditions générales.....	35
9.	Comment remplir un formulaire de candidature.....	36
9.1.	Saisie du formulaire de candidature.....	36
9.2.	Informations relatives à l'organisation chef de file et à l'organisation partenaire.....	36
9.2.1.	Calcul de l'équivalent temps plein.....	36
9.3.	Langue du formulaire de candidature.....	37
9.4.	Audio et vidéo.....	37
9.5.	Financement octroyé par tout autre organisme gouvernemental britannique.....	37
9.6.	Orientations complémentaires.....	38
9.7.	Justificatifs.....	38
10.	Procédure d'évaluation.....	44
10.1.	Procédure générale d'octroi des subventions.....	44
10.2.	Subventions communautaires (stades 1 et 2).....	44
10.3.	Subventions de partenariat (un seul stade).....	44
10.4.	Résultats des candidatures.....	45
10.5.	Retour d'information.....	45
10.6.	Nouvelle soumission de candidatures.....	46
10.7.	Limitation du nombre de candidatures d'une organisation chef de file.....	46
11.	Critères d'évaluation et notation.....	47
11.1.	Critères d'évaluation des subventions communautaires.....	47
11.2.	Critères d'évaluation des subventions de partenariat.....	48
11.3.	Notation de l'évaluation.....	50
11.4.	Égalité des genres et inclusion sociale (EGIS).....	51
Annexe 1 :	Contexte mondial.....	54
	Écosystèmes marins, pauvreté et moyens d'existence.....	54
	Relever le défi : les principaux obstacles.....	55
	Le déficit de financement des océans.....	55
	Les ressources marines ne sont pas gérées équitablement.....	55
	Les communautés locales sont incapables d'accéder au financement nécessaire pour obtenir d'autres moyens d'existence viables.....	56

Processus décisionnels inaccessibles/difficiles d'accès .....	57
Déficits d'information.....	57
Annexe A : Pays éligibles.....	58
Annexe B : Sauvegarde.....	60
Annexe C : Les sept chantiers clés du Blue Planet Fund.....	61
Annexe D : CV de l'équipe de projet.....	62

# 1. Objet de cette note d'orientation

Cette note d'orientation fournit des informations sur les projets qui peuvent être financés par OCEAN et sur les modalités de candidature, y compris la procédure suivie pour sélectionner les projets à financer. Elle s'articule autour des sections suivantes, auxquelles s'ajoutent des appendices et des annexes :

- Glossaire
- Programme de subventions OCEAN
- Voies de financement
- Calendrier du 1
- Critères d'éligibilité
- Critères de sélection
- Exigences supplémentaires pour les candidats
- Comment remplir un formulaire de candidature
- Procédure d'évaluation
- Critères d'évaluation et notation

Toutes les orientations sont disponibles sur Flexi-Grant (<https://oceanflexigrant.com/>) et sur notre site web (<https://oceangrants.org.uk/>). Les modèles requis peuvent être téléchargés à partir de Flexi-Grant et de notre site web.

Nous vous recommandons vivement de lire toutes les sections de cette note d'orientation ainsi que les consignes supplémentaires telles que la Note d'orientation financière et la Note d'orientation sur Flexi-Grant avant de commencer votre saisie.

## Contactez-nous

Si, après avoir lu ces conseils, vous avez besoin d'une aide supplémentaire, veuillez nous contacter à l'adresse suivante : [helpdesk@oceangrants.org.uk](mailto:helpdesk@oceangrants.org.uk).



Crown copyright 2023

*Vous pouvez réutiliser ces informations (à l'exclusion des logos) à titre gracieux dans tout format et sur tout support, selon les termes de la licence Open Government Licence [v.3](#).*

*Toute demande de renseignements concernant cette publication devrait être adressée à l'adresse suivante : [ocean@defra.gov.uk](mailto:ocean@defra.gov.uk).*

## 2. Glossaire

Compétences et capacités	Les compétences désignent les types d'aptitudes (habiletés et connaissances) nécessaires à l'accomplissement d'une tâche ; les capacités se rapportent à la somme des aptitudes requises à un moment donné pour accomplir une tâche.
Organisation de la société civile (OSC)	Structure organisationnelle dont les membres servent l'intérêt général par le biais d'un processus démocratique et qui joue un rôle de médiateur entre les autorités publiques et les citoyens. Ces organisations peuvent comprendre des partenaires sociaux (syndicats et groupements d'employeurs), des organisations non gouvernementales (p. ex., dans le domaine de la protection de l'environnement) et des organisations locales (p. ex., des associations de jeunes et de familles).
Complémentarité	Bien que distinctes, les activités sont compatibles et contribuent à l'obtention de résultats, au lieu d'avoir des effets négatifs les unes sur les autres, comme les doublons ou la concurrence pour les ressources.
Pays	Désigne normalement (sauf indication contraire) tout pays figurant sur la liste des pays éligibles (voir 6.1 et Annexe A : Pays éligibles), et non des pays tels que le Royaume-Uni.
DEFRA	Département de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA), gouvernement britannique. Le programme de subventions OCEAN est financé par le DEFRA.
Partenaires de mise en œuvre	Voir « partenaires de projet » dans le glossaire.
Comité d'experts (CE)	Groupe d'experts indépendants en matière de protection marine et de développement durable qui fournit des conseils stratégiques, évalue les propositions et formule des recommandations au DEFRA sur les décisions de financement.
Éthique	Valeurs telles que l'équité, l'honnêteté, l'ouverture et l'intégrité, qui déterminent la manière dont un individu ou une organisation fonctionne et interagit avec les autres.
Données probantes	Informations qui démontrent les actions, les réalisations, les résultats et l'impact du projet. Elles sont variables en termes de format, de qualité et de pertinence et peuvent inclure des expériences documentées et non documentées, des données, des études, des politiques et des bonnes pratiques, sous différentes perspectives. Les données probantes de qualité, accessibles et applicables sont particulièrement appréciées.
FCDO	Foreign, Commonwealth & Development Office [Bureau des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement], gouvernement britannique.
EGIS	Égalité des genres et inclusion sociale, voir 8.5 pour plus de détails.

Organisations implantées dans le pays	Organisations d'un pays éligible (Annexe A : Pays éligibles) basées dans ce pays.
Innovation	Mise en œuvre d'une approche nouvelle ou sensiblement améliorée (produit, méthodes de travail et/ou processus) qui diffère des approches précédentes. L'innovation peut inclure la mise en œuvre d'approches éprouvées et testées dans des zones géographiques, à des échelles, dans des contextes et selon des méthodes qui n'ont jamais été utilisés auparavant.
Organisations internationales	Organisations qui peuvent être présentes dans un pays éligible mais dont le siège est situé dans un pays qui ne figure pas sur la liste des pays éligibles (annexe A : Pays éligibles).
SEA	Suivi, évaluation et apprentissage. Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage constituent un volet important de la mise en œuvre efficace des projets, de la démonstration des résultats et de l'apprentissage à partir de vos activités et expériences afin de comprendre ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas. Pour plus de détails, voir la Note d'orientation sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.
Grande organisation	Dans le contexte d'OCEAN, organisation dont les revenus annuels sont supérieurs à 1 million de livres sterling.
Candidat principal	Personne qui dirige la soumission de la candidature et des documents justificatifs, et qui sera le point de contact du projet au cours de la procédure de sélection. Le candidat principal doit également être la personne qui soumet et signe le formulaire de candidature.
Organisation chef de file	Organisation qui gérera la subvention, coordonnera la mise en œuvre et acceptera les conditions générales de la subvention au nom du projet.
Organisations locales/nationales	Organisations d'un pays éligible (Annexe A : Pays éligibles) ayant une mission nationale ou locale, basées dans ce pays et généralement dirigées par un ressortissant du pays.
Organisation pilotée localement	Organisation ayant une mission nationale ou locale, basée dans ce pays et généralement dirigée par un ressortissant du pays. Voir « organisations locales/nationales » dans le glossaire.
Cadre logique	Outil de suivi qui permet de mesurer les progrès par rapport à une chaîne de résultats, en comparant les résultats prévus et réels dans un cadre analytique et qui comprend des indicateurs, des niveaux de référence, des cibles ainsi que des risques et des hypothèses.
Environnement marin	Comprend les estuaires, les zones marines côtières et littorales ainsi que les zones de haute mer et les grands fonds marins.
Financement de contrepartie	Financement supplémentaire qui est obtenu pour aider à couvrir le coût total du projet ; il peut émaner de sources publiques et privées ou concerner des contributions en nature quantifiées.

Pauvreté multidimensionnelle	Voir « Pauvreté » dans le glossaire.
NIRAS	Administrateur du programme de subventions OCEAN ; premier point de contact pour les projets et les candidats.
Organisation non gouvernementale (ONG)	Tout groupe de citoyens bénévoles à but non lucratif organisé au niveau local, national ou international. Orientées sur des missions concrètes et animées par des personnes ayant un intérêt commun, les ONG remplissent un éventail de fonctions humanitaires et de service, véhiculent les préoccupations des citoyens auprès des gouvernements, défendent et contrôlent les politiques et encouragent la participation politique par la diffusion d'informations.
OCEAN	Programme de subventions Ocean Community Empowerment and Nature.
APD	L'aide publique au développement (APD), communément appelée aide extérieure, est un soutien, une expertise ou un financement fourni par un gouvernement pour aider la population d'un autre pays par le biais d'activités dont l'objectif principal est de favoriser le développement économique et le bien-être.
Organisation(s) partenaire(s)	L'organisation ou les organisations qui ont un rôle formel de gouvernance dans le projet et une relation formelle avec le projet qui peut impliquer des frais de personnel et/ou des responsabilités de gestion du budget.
Pauvreté	La pauvreté est multidimensionnelle et ne se limite pas à un manque d'argent ; elle englobe toute une série de problèmes qui empêchent les personnes de satisfaire leurs besoins fondamentaux et d'améliorer leur vie dans la dignité, notamment le manque de revenus, de terres ou d'autres moyens d'accès aux biens et services matériels élémentaires nécessaires pour survivre dans la dignité, ou le manque de soins de santé, de sécurité, d'éducation ou de relations sociales nécessaires.
Chef de projet	Personne qui dispose de l'autorité, des compétences et des capacités nécessaires et comprend parfaitement son rôle et les obligations qui lui incombent. Il est responsable de l'optimisation des ressources, de la gestion des risques et des contrôles financiers, tout en respectant les conditions générales de la subvention. Le chef de projet et le candidat principal peuvent être la même personne.
Partenaires du projet	L'organisation chef de file et chaque organisation partenaire. Les partenaires du projet peuvent également être appelés « partenaires de mise en œuvre ».
Sauvegarde	Au sens large, prévention des préjudices causés aux personnes et à l'environnement. Dans la pratique, les efforts sont souvent axés sur l'adoption de toutes les mesures raisonnables pour empêcher l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (EAHS) et réagir de manière appropriée lorsqu'ils se produisent.



Échelle	Capacité d'accroître l'impact d'une approche éprouvée, soit en élargissant la portée des activités dans une zone géographique ou un domaine d'intervention donné, soit en introduisant l'approche dans une nouvelle zone géographique ou un nouveau domaine d'intervention, soit en faisant en sorte que les parties prenantes qui adoptent l'approche favorisent un changement systémique.
EAHS	Exploitation, abus et harcèlement sexuels. Pour plus de détails, voir « Sauvegarde » dans le glossaire.
Petites et moyennes organisations	Dans le contexte d'OCEAN, une petite organisation est une organisation dont le revenu annuel ne dépasse pas 100 000 livres sterling ; une organisation moyenne est une organisation dont le revenu annuel se situe entre 100 000 livres sterling et 1 million de livres sterling.
Parties prenantes	Personnes/organisations qui sont consultées, engagées et/ou participent aux activités du projet car elles ont un intérêt ou une préoccupation pour le projet et son impact. Elles peuvent également être des partenaires, mais dans ce cas, elles n'ont pas de rôle de gestion budgétaire ou de gouvernance formelle dans le cadre du projet. Les parties prenantes ne sont pas des groupes homogènes et comprennent de multiples strates de diversité (voir 8.5). Pour connaître la différence entre une partie prenante et une organisation partenaire, voir 6.3.
Théorie du changement	Explication du processus de changement fondée sur la description des liens de causalité entre les activités et le résultat souhaité, la définition des hypothèses qui sous-tendent les voies de causalité attendues, l'analyse des obstacles et des leviers et la définition d'indicateurs de réussite. Souvent présentée sous forme de diagramme et de description narrative.
Rapport coût-avantage	Un bon rapport coût-avantage est subordonné à l'utilisation optimale des ressources pour atteindre les résultats escomptés.

## 3. Programme de subventions OCEAN

### 3.1. OCEAN

Le programme de subventions Ocean Community Empowerment and Nature (OCEAN) (ci-après dénommé « OCEAN ») fait partie du Blue Planet Fund (BPF), une initiative britannique de 500 millions de livres sterling qui aide les pays en développement à protéger les océans et à réduire la pauvreté. Le BPF est géré conjointement par le département britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA) et le Foreign, Commonwealth and Development Office [bureau britannique des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement] (FCDO).

OCEAN est un programme de subventions compétitives qui soutient des projets visant à apporter des changements durables à l'environnement marin et aux communautés côtières. En soutenant les petites et grandes organisations qui cherchent des solutions au changement climatique fondées sur les océans, le programme OCEAN vise à renforcer la résilience des populations et des communautés côtières les plus touchées par la dégradation des océans et le changement climatique.

OCEAN souhaite particulièrement recevoir des propositions d'organisations implantées dans les pays qui travaillent avec les communautés côtières.

OCEAN est financé par le DEFRA. Les candidatures sont gérées par NIRAS (ci-après dénommé « administrateur des subventions OCEAN »).

### 3.2. Impact attendu d'OCEAN

Le contexte de la création d'OCEAN et les informations utiles aux candidats sur les défis en matière de protection marine et de réduction de la pauvreté qu'OCEAN vise à relever à l'échelle mondiale figurent à l'[annexe 1: Contexte mondial](#).

L'objectif d'OCEAN est de placer l'océan sur la voie d'un rétablissement qui assure la prospérité des communautés locales et la préservation de la nature. Cet objectif sera atteint grâce à des projets qui aident les communautés locales à gérer les ressources marines de manière durable, efficace et inclusive, en utilisant des données probantes et en adoptant les meilleures pratiques pour réduire la pauvreté multidimensionnelle.

Exemples de réalisations attendues des projets :

- Les communautés ont une volonté et une capacité accrues d'accéder au financement afin de pouvoir établir, mettre en œuvre et gérer de manière durable, efficace et inclusive des zones marines protégées et d'autres mesures de conservation efficaces.
- Les activités de pêche illicite, non déclarée et non réglementée sont mieux contrôlées, empêchées et interdites, et les communautés qui dépendaient

auparavant de ces pratiques sont soutenues par d'autres moyens d'existence stables et durables.

- La gestion de la pêche et de l'aquaculture régionales et nationales est renforcée afin d'assurer la durabilité des stocks halieutiques et la santé des écosystèmes marins, de fournir des moyens d'existence à tous et de réduire la surpêche.
- Les communautés sont mieux armées pour gérer la pollution marine en ciblant les voies de transmission de la terre à la mer afin d'éviter qu'elle ne pénètre dans le milieu marin.

Exemples de types d'activités que les projets peuvent inclure :

- Formation des pêcheurs artisanaux à la collecte de données sur la pêche illicite, non réglementée et non déclarée (INN) afin de mettre en place des réseaux communautaires pour signaler les cas de pêche INN.
- Projets de renforcement des capacités visant à former des experts nationaux à la réalisation d'évaluations de la pêche et à la conception d'améliorations fondées sur les données.
- Ateliers de formation communautaire aux pratiques de gestion durable du milieu marin visant à accroître la productivité et le rendement des écosystèmes.
- Création de zones de pêche interdite et mise en place de programmes de surveillance de la biodiversité.
- Mise en place et formation du personnel en matière de gestion environnementale et de systèmes d'information.
- Mise en place de systèmes de collecte, de tri et d'élimination des déchets dans les communautés locales.
- Accompagnement des femmes, des jeunes et des personnes handicapées pour qu'ils développent des activités génératrices de revenus et des moyens d'existence dans le domaine de la gestion intégrée des déchets.

### 3.3. Projets financés par OCEAN

OCEAN accordera des subventions à des projets visant à améliorer l'environnement marin et sa biodiversité et à réduire la pauvreté multidimensionnelle par le biais des deux voies de financement distinctes suivantes (cf. 4 pour plus de détails).

Des subventions communautaires d'un montant maximum de 250 000 livres sterling seront accordées à de petites organisations locales implantées dans le pays. Ces subventions doivent viser à renforcer la capacité des communautés locales à s'attaquer aux problèmes liés à la mer et à la pauvreté, en apportant des solutions locales à des problèmes locaux.

Des subventions de partenariat d'un montant de 250 000 à 3 millions de livres sterling seront disponibles pour les organisations de taille moyenne à grande ayant la capacité d'apporter des solutions à grande échelle. Ces subventions doivent être axées sur le partenariat et la collaboration avec les communautés locales, afin d'apporter des solutions locales à des problèmes locaux tout en tenant compte du potentiel de développement.

OCEAN accordera des subventions aux projets qui répondent aux critères d'éligibilité (voir 6) et aux critères de sélection (voir 7) et qui démontrent comment ils répondront aux exigences supplémentaires (voir 8).

Les candidatures doivent être déposées sur le portail de candidature en ligne Flexi-Grant à l'adresse <https://ocean.flexigrant.com/>. Vous devez répondre à toutes les questions du formulaire de candidature et téléverser toutes les pièces jointes requises. Veuillez lire toutes les notes d'orientation disponibles avant de commencer votre saisie. Toutes les notes d'orientations sont disponibles sur le portail Flexi-Grant et sont reproduites sur le site web d'OCEAN à l'adresse <https://oceangrants.org.uk/>.

Si vous avez besoin d'aide au cours de la procédure de candidature, veuillez nous contacter à l'adresse [helpdesk@oceangrants.org.uk](mailto:helpdesk@oceangrants.org.uk).

## 4. Voies de financement

### 4.1. Subventions communautaires et subventions de partenariat

Les candidats peuvent demander un financement au titre de l'une des deux voies suivantes :

	Subventions communautaires	Subventions de partenariat
Montant de la subvention	Jusqu'à 250 000 GBP	250 000 - 3 000 000 GBP
Date de début	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2024.	À partir du 1 <sup>er</sup> octobre 2024.
Durée	Minimum : un an ; maximum : jusqu'au 31 mars 2029.	Minimum : un an ; maximum : jusqu'au 31 mars 2029.
Stades de la candidature	Stade 1. Note conceptuelle ; Stade 2. Candidature détaillée	Stade 1. Candidature détaillée ; Stade 2. Entretien.
Type de projet	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doit favoriser la réduction de la pauvreté multidimensionnelle.</li> <li>Doit être axé sur l'environnement marin. Cela peut être directement lié à l'un des sept chantiers clés du Blue Planet Fund (voir <a href="#">l'annexe C : Les sept chantiers clés du Blue Planet Fund</a>), mais ce n'est pas une obligation.</li> <li>Le montant annuel ne doit pas dépasser 50 % du revenu annuel de l'organisation chef de file.</li> <li>Doit viser en priorité à développer de nouvelles idées, apporter des solutions locales à des problèmes locaux, encourager le renforcement des capacités et renforcer l'appropriation et l'autonomisation de la communauté.</li> <li>Doit faire preuve d'une bonne compréhension du contexte dans lequel il se déroulera.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Doit favoriser la réduction de la pauvreté multidimensionnelle.</li> <li>Doit être axé sur l'environnement marin. Cela peut être directement lié à l'un des sept chantiers clés du Blue Planet Fund (voir <a href="#">l'annexe C : Les sept chantiers clés du Blue Planet Fund</a>), mais ce n'est pas une obligation.</li> <li>Le montant annuel ne doit pas dépasser 50 % du revenu annuel de l'organisation chef de file.</li> <li>Doit viser en priorité à développer de nouvelles idées, apporter des solutions locales à des problèmes locaux, encourager le renforcement des capacités et renforcer l'appropriation et l'autonomisation de la communauté.</li> <li>Doit faire preuve d'une bonne compréhension du contexte dans lequel il se déroulera.</li> </ul>

	Subventions communautaires	Subventions de partenariat
		<ul style="list-style-type: none"> <li>• Doit s'engager efficacement auprès des communautés locales qu'il cherche à soutenir et travailler avec elles.</li> <li>• Doit avoir un potentiel de développement et disposer de réseaux pour obtenir des résultats à long terme pour l'environnement marin et les organisations/communautés locales.</li> </ul>
Critères de notation (voir 11)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur technique</li> <li>• Impact sur le milieu marin</li> <li>• Réduction de la pauvreté</li> <li>• Compétences et capacités</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Valeur technique</li> <li>• Impact sur le milieu marin</li> <li>• Réduction de la pauvreté</li> <li>• Potentiel de développement</li> </ul>

## 5. Calendrier du cycle 1

### 5.1. Subventions communautaires

Appel à candidatures pour le stade 1 du 5 février 2024 au 18 mars 2024 à 23h59 GMT ; résultats communiqués en mai 2024.

L'appel pour le stade 2 se fera sur invitation uniquement (le lien de candidature sera communiqué) en mai/juin 2024.

Date limite d'inscription au stade 2 : 15 juillet 2024 à 22h59 GMT (23h59 BST). Les résultats seront communiqués à la fin du mois de septembre 2024.

### 5.2. Subventions de partenariat

Appel à candidatures pour le stade 1 du 5 février 2024 au 2 avril 2024 à 22h59 GMT (23h59 BST) ; résultats communiqués en juin 2024.

Les candidats présélectionnés seront invités à un entretien (virtuel) en juillet 2024. Les résultats seront communiqués à la fin du mois de septembre 2024.

### 5.3. Date de début prévue des projets

Les projets retenus au titre des subventions communautaires et des subventions de partenariat devraient démarrer à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Il est souhaitable que les projets débutent en octobre 2024, mais les candidats doivent réfléchir à la meilleure date de démarrage afin de permettre le lancement du projet et le recrutement des équipes en fonction de la notification attendue des résultats.

Toutes les candidatures feront l'objet d'un accusé de réception dans les 5 jours ouvrables suivant la clôture du cycle de financement. Si vous n'avez pas reçu de réponse après 5 jours, veuillez nous contacter à l'adresse [helpdesk@oceangrants.org.uk](mailto:helpdesk@oceangrants.org.uk).

## 6. Critères d'éligibilité

Les candidatures seront évaluées de manière indépendante sur la base de leur valeur technique, uniquement si elles répondent aux critères d'éligibilité suivants :

- Pays du projet
- Organisation chef de file
- Organisation partenaire
- Consultation des ambassades et hauts-commissariats britanniques

Les candidats sont tenus d'examiner attentivement les conditions d'éligibilité suivantes afin de s'assurer qu'ils peuvent demander une subvention.

	Subventions communautaires	Subventions de partenariat
Pays du projet	Basé dans un pays figurant à l' <a href="#">annexe A : Pays éligibles</a> .	Basé dans un pays figurant à l' <a href="#">annexe A : Pays éligibles</a> .
Organisation chef de file	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il doit s'agir d'une organisation locale, régionale ou nationale de petite ou moyenne taille, basée dans le même pays que le projet (voir la définition dans le Glossaire).</li> <li>• Doit avoir un revenu annuel inférieur à 1 million de livres sterling (selon la moyenne des résultats comptables des deux derniers exercices).</li> <li>• Doit pouvoir démontrer qu'il s'agit d'une organisation à but non lucratif.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Il doit s'agir d'une grande organisation reconnue (voir la définition dans le Glossaire).</li> <li>• Doit avoir un revenu annuel supérieur à 1 million de livres sterling (selon la moyenne des résultats comptables des trois derniers exercices).</li> <li>• Doit travailler avec de petites organisations et d'autres organisations reconnues pour mettre en place des partenariats locaux, régionaux, nationaux et/ou internationaux.</li> <li>• Doit pouvoir démontrer qu'il s'agit d'une organisation à but non lucratif, qu'elle a de l'expérience dans le type de travail proposé et qu'elle dispose des capacités techniques et financières et de l'expertise nécessaires pour gérer et mettre en œuvre des projets avec succès et produire des rapports.</li> </ul>
Organisation(s) partenaire(s)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation chef de file peut s'associer à une ou plusieurs organisations à but non lucratif. Les partenariats sont encouragés mais pas obligatoires.</li> <li>• L'organisation partenaire peut également être une organisation du secteur privé, une entreprise ou une association d'entreprises.</li> <li>• Les agences gouvernementales et les organisations intergouvernementales peuvent être des organisations partenaires,</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'organisation chef de file doit s'associer à au moins une organisation partenaire à but non lucratif basée dans le même pays que le projet. Si le projet se déroule dans plusieurs pays, une organisation partenaire basée dans chaque pays du projet est requise.</li> <li>• L'organisation partenaire peut également être une organisation du secteur privé, une entreprise ou une association d'entreprises.</li> <li>• Les agences gouvernementales et les organisations intergouvernementales peuvent être des organisations partenaires,</li> </ul>



	Subventions communautaires	Subventions de partenariat
	mais ne peuvent pas recevoir de financement.	mais ne peuvent pas recevoir de financement.
Consultation des ambassades et hauts-commissariats britanniques	Les organisations chefs de file sont encouragées à contacter le FCDO régional le plus proche pour discuter de leur proposition de projet.	Les organisations chefs de file sont tenues de contacter le FCDO régional le plus proche pour discuter de leur proposition de projet.

## 6.1. Pays du projet

OCEAN est entièrement financé par l'aide publique au développement (APD). Par conséquent, les projets doivent être basés dans un pays éligible à l'APD et leur objectif principal doit être de favoriser le développement économique et le bien-être de ce pays. Les projets doivent également contribuer à la réduction de la pauvreté tout en réduisant les inégalités fondées sur le genre, comme l'exige la loi britannique sur le développement international. Les projets peuvent être basés dans plusieurs pays, à condition qu'ils soient tous éligibles à l'APD.

Veillez consulter la liste de tous les pays qui sont actuellement éligibles à un financement à l'[annexe A : Pays éligibles](#). À noter que certains pays éligibles à l'APD peuvent être temporairement exclus de la liste en raison de difficultés opérationnelles actuelles. Si le pays ne figure pas sur cette liste, il n'est pas éligible au financement pour le moment.

OCEAN s'adresse principalement aux pays les moins avancés, aux pays à faible revenu et aux pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure, tels que définis dans la Liste du CAD de l'OCDE<sup>1</sup>.

Les projets basés dans les pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure (PRITS) sont éligibles ; toutefois, les projets qui ciblent un PRITS doivent clairement prouver qu'ils ont besoin d'un soutien plus important, ce qui sera évalué. L'intervention dans un PRITS peut être justifiée par la volonté d'opérer dans des zones de grande importance pour l'environnement marin et l'adaptation au climat ou de répondre à un besoin clair en matière d'égalité des genres et d'inclusion sociale. Les candidatures de projets basés dans un PRITS doivent démontrer qu'ils permettront d'atteindre les objectifs suivants :

- faire progresser les connaissances, les données probantes et l'impact dans les pays les moins avancés ou à faible revenu, ou
- contribuer à l'intérêt public mondial, par exemple en faisant progresser la compréhension ou en renforçant la base de connaissances liée à la gestion durable du milieu marin et à la protection de l'environnement marin, ou
- contribuer à des avancées significatives et sans précédent sur une question marine cruciale en raison des circonstances spécifiques du PRITS, qui ne pourraient pas être réalisées autrement.

<sup>1</sup><https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/listecad.htm>

Veillez noter que le financement ne peut être accordé aux organisations qui font l'objet de sanctions de la part du gouvernement britannique.

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [helpdesk@oceangrants.org.uk](mailto:helpdesk@oceangrants.org.uk) si vous n'êtes pas sûr que votre projet puisse bénéficier d'un financement ou si vous avez des questions sur l'intervention dans un PRITS.

## 6.2. Organisation chef de file

Les candidatures peuvent être présentées par un groupe d'organisations, mais celles-ci doivent désigner une organisation chef de file. L'organisation chef de file conclura un accord avec OCEAN et recevra une subvention si la proposition est retenue. L'organisation chef de file doit accepter les termes et conditions (voir 8.11) et sera responsable en dernier ressort de la mise en œuvre et de la gestion du projet, y compris de la gestion des partenaires et des sous-bénéficiaires, ainsi que de l'utilisation des fonds par les sous-bénéficiaires et les partenaires.

Les organisations chefs de file doivent être en mesure d'attester leur statut d'organisation à but non lucratif, ce qui peut inclure les catégories suivantes :

- Groupes/organisations communautaires locales
- Organisations de la société civile (OSC)
- Organisations à but non lucratif (y compris les fonds fiduciaires, les fondations et les associations caritatives)
- Organisations non gouvernementales (ONG)
- Institutions académiques/instituts de recherche

Les agences gouvernementales et les organisations intergouvernementales, telles que les agences des Nations Unies, ainsi que les organisations du secteur privé, les entreprises ou les associations d'entreprises ne peuvent pas être considérées comme des organisations chefs de file. Elles sont toutefois encouragées à collaborer en tant qu'organisations partenaires, mais ne peuvent pas recevoir de financement (cf. 6.3).

Les justificatifs suivants doivent être fournis par l'organisation chef de file :

Subventions communautaires	Subventions de partenariat
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenu annuel inférieur à 1 million de livres sterling (selon la moyenne des résultats comptables des deux derniers exercices).</li> <li>• Au moins deux ans de rapports financiers détaillés (voir la Note d'orientation financière pour plus de détails).</li> <li>• Disposer d'une politique de sauvegarde ou accepter de demander à OCEAN des conseils/un soutien sur la manière d'en élaborer une dans le cadre de la candidature et de l'intégrer dans le plan du projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Revenu annuel de plus de 1 million de livres sterling (selon la moyenne des résultats comptables des trois derniers exercices) OU avoir déjà demandé et obtenu une subvention communautaire OCEAN.</li> <li>• Au moins trois ans de rapports financiers détaillés (voir la Note d'orientation financière pour plus de détails).</li> <li>• Politiques de sauvegarde entièrement définies et mises en place, conformes aux normes opérationnelles minimales du Comité permanent interorganisations (CPI) et aux normes</li> </ul>

Subventions communautaires	Subventions de partenariat
	humanitaires fondamentales (voir l' <a href="#">annexe B : Sauvegarde</a> ). <ul style="list-style-type: none"> <li>Expérience de la gestion de flux de financement importants et capacité à développer des activités nouvelles et existantes afin d'en maximiser la portée auprès d'un grand nombre de personnes.</li> </ul>

Pour la liste complète des pièces justificatives à fournir dans le cadre du formulaire de candidature, voir [Error! Reference source not found.](#). Veuillez nous contacter à l'adresse [helpdesk@oceangrants.org.uk](mailto:helpdesk@oceangrants.org.uk) si vous n'êtes pas sûr que votre organisation chef de file soit éligible à un financement.

Différence entre une organisation chef de file, un candidat principal et un chef de projet.

L'organisation chef de file est celle qui soumet la candidature et qui gérera la subvention et coordonnera la mise en œuvre, en acceptant les conditions de la subvention au nom du projet.

Le candidat principal est la personne qui dirige la soumission de la candidature et des documents justificatifs ; elle sera le point de contact du projet au cours de la procédure de candidature. Le candidat principal doit également être la personne qui soumet et signe le formulaire de candidature.

Le chef de projet est la personne qui dispose de l'autorité, des compétences et des capacités nécessaires et qui comprend parfaitement son rôle et les obligations qui y sont associées. Il est responsable de l'optimisation des ressources, de la gestion des risques et des contrôles financiers, tout en respectant les conditions de la subvention. Le chef de projet sera le premier point de contact pour tous les aspects de la gestion du projet et sera responsable de la gestion globale du projet et de la reddition de comptes relative aux fonds octroyés, au nom de l'institution qu'il représente. Le chef de projet peut être la même personne que le candidat principal.

### 6.3. Organisations partenaires

Les partenariats entre des organisations qui alignent leurs intérêts autour d'une vision commune, joignent leurs ressources, expériences et compétences complémentaires et partagent les risques, peuvent maximiser l'impact d'un projet en termes d'échelle, de qualité, de durabilité et d'avantages.

Toutes les organisations partenaires doivent codévelopper le projet avec l'organisation chef de file.

Les types d'organisations partenaires suivants sont éligibles :

Subventions communautaires	Subventions de partenariat
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les partenariats sont encouragés mais ne sont pas obligatoires.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les partenariats doivent être conclus avec au moins une organisation</li> </ul>

Subventions communautaires	Subventions de partenariat
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les agences gouvernementales et les organisations intergouvernementales, telles que les agences des Nations Unies, sont encouragées à collaborer aux projets OCEAN en tant qu'organisations partenaires, mais ne peuvent pas recevoir de financement. Par conséquent, les agences gouvernementales et les organisations intergouvernementales ne peuvent fournir qu'un partenariat en nature.</li> <li>• Les organisations du secteur privé, les entreprises ou les associations d'entreprises ne peuvent être que des organisations partenaires.</li> </ul>	<p>partenaire à but non lucratif basée dans le même pays que le projet. Si le projet se déroule dans plusieurs pays, une organisation partenaire basée dans chaque pays du projet est requise.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les agences gouvernementales et les organisations intergouvernementales, telles que les agences des Nations Unies, sont encouragées à collaborer aux projets OCEAN en tant qu'organisations partenaires, mais ne peuvent pas recevoir de financement. Par conséquent, les agences gouvernementales et les organisations intergouvernementales ne peuvent fournir qu'un partenariat en nature. Cependant, elles ne peuvent pas être la seule organisation partenaire.</li> <li>• Les organisations du secteur privé, les entreprises ou les associations d'entreprises ne peuvent être que des organisations partenaires. Toutefois, elles ne peuvent pas être la seule organisation partenaire.</li> </ul>

Les bureaux locaux d'ONG internationales ou d'organisations implantées dans le pays qui font partie d'une fédération ou qui sont étroitement associées à une organisation faitière d'ONG peuvent poser leur candidature en tant qu'organisation chef de file pour les subventions communautaires. Cependant, ces organisations sont vivement encouragées à s'associer à une autre organisation indépendante implantée dans le pays afin de s'aligner sur les objectifs généraux d'OCEAN. Ces organisations peuvent également choisir de s'associer à leur organisation faitière afin de bénéficier d'un soutien en nature. Les organisations faitières devront fournir un dossier et une justification solides afin de recevoir un financement au titre d'une subvention communautaire, et cette justification sera examinée dans le cadre de la procédure de sélection globale du projet.

Veuillez contacter [helpdesk@oceangrants.org.uk](mailto:helpdesk@oceangrants.org.uk) si vous n'êtes pas sûr que votre organisation partenaire puisse bénéficier d'un financement.

#### Différence entre une organisation partenaire et une partie prenante

Une organisation partenaire est une organisation qui a un rôle formel de gouvernance dans le projet et une relation formelle avec le projet qui peut impliquer des frais de personnel et/ou des responsabilités de gestion du budget.

Une partie prenante est une organisation ou un individu qui n'a pas de rôle formel de gestion budgétaire ou de gouvernance dans le cadre du projet, mais qui est consultée, mobilisée et peut participer aux activités du projet.

## 6.4. Consultation des ambassades et hauts-commissariats britanniques

OCEAN souhaite permettre aux ambassades ou aux hauts-commissariats britanniques d'être informés des projets proposés avant qu'une candidature ne soit soumise, et éventuellement de donner des conseils sur des questions de sécurité ou sur des aspects politiquement sensibles, sachant toutefois que la capacité des ambassades ou des hauts-commissariats britanniques à soutenir des projets ou à y collaborer est variable.

Les exigences suivantes sont appliquées :

Subventions communautaires	Subventions de partenariat
Les organisations chefs de file sont invitées à contacter le bureau régional des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO) <sup>2</sup> le plus proche pour discuter de leur proposition de projet.	Les organisations chefs de file sont tenues de contacter le bureau régional des Affaires étrangères, du Commonwealth et du Développement (FCDO) <sup>3</sup> le plus proche pour discuter de leur proposition de projet.

Les candidats ne seront pas pénalisés s'ils ne sont pas en mesure de joindre des commentaires de l'ambassade ou du haut-commissariat à leur candidature, à condition qu'ils aient essayé de les contacter le plus tôt possible pour permettre une collaboration. Cela peut être attesté par une copie .pdf de la chaîne de courriels avec l'ambassade ou le haut-commissariat ou par une autre forme de preuve de contact.

Toutes les candidatures peuvent être partagées avec d'autres départements du gouvernement britannique, y compris le FCDO. Si votre candidature est retenue, les ambassades ou hauts-commissariats britanniques concernés en seront informés et pourront, en fonction de leurs ressources disponibles, chercher à faire connaître l'octroi de la subvention, participer à un lancement officiel ou développer une relation avec le projet au cours de sa mise en œuvre.

<sup>2</sup> <https://www.gov.uk/world/embassies>

<sup>3</sup> <https://www.gov.uk/world/embassies>

## 7. Critères de sélection

Les candidatures seront évaluées individuellement en fonction de leur valeur technique, à condition qu'elles remplissent les critères d'éligibilité (cf. 6). Pour être retenu, un projet OCEAN doit englober les éléments suivants :

- Budget et calendrier
- Impact sur le milieu marin
- Réduction de la pauvreté
- Autonomisation des communautés
- Principes du Challenge Fund
- Exigences spécifiques pour les subventions communautaires et les subventions de partenariat

### 7.1. Budget et calendrier

Les candidatures seront évaluées afin de déterminer si le montant demandé est approprié pour mener à bien le projet dans le contexte local. Les candidatures seront également évaluées pour déterminer si le calendrier proposé est réaliste et suffisant pour entreprendre le projet.

Les projets doivent présenter un budget et un calendrier réalistes et ne pas être trop ambitieux en termes de réalisations.

L'ampleur et la durée d'un projet doivent être déterminées sur la base de données probantes et des éléments nécessaires pour obtenir les résultats et les effets escomptés. Les propositions ambitieuses sont les bienvenues, mais il convient de veiller à ne pas être trop ambitieux (ou trop optimiste) car cela peut réduire la confiance dans la capacité de la proposition à produire les résultats souhaités.

Le montant annuel maximal des fonds demandés ne doit pas dépasser 50 % du revenu annuel moyen de l'organisation chef de file (voir la Note d'orientation financière pour plus de détails).

### 7.2. Impact sur le milieu marin

Les candidatures seront évaluées sur la base de la valeur technique de l'intervention dans le milieu marin proposée, y compris la probabilité et le degré d'impact positif du projet proposé sur l'environnement marin.

Les projets doivent démontrer comment leurs activités contribueront à l'impact d'OCEAN (voir 3.2), en décrivant la manière dont cela sera contrôlé et attesté.

Les candidats sont encouragés à indiquer si leur projet est également lié à un ou plusieurs des sept chantiers clés du Blue Planet Fund (voir [l'annexe C : Les sept chantiers clés du Blue Planet Fund](#)). Le cas échéant, les candidatures seront évaluées en fonction de l'efficacité avec laquelle elles abordent le(s) résultat(s) qu'elles cherchent à atteindre.

Les candidatures qui ne sont pas directement liées à un chantier du Blue Planet Fund ne seront pas pénalisées pour autant. Toutefois, les candidatures qui ne sont pas directement liées à un chantier du Blue Planet Fund doivent apporter des preuves solides qu'elles s'inscrivent dans l'un des deux domaines suivants :

- Protection, restauration et amélioration du milieu marin ou de sa biodiversité grâce à des approches de conservation et/ou de gestion durable.
- Amélioration de la prise de conscience et de la compréhension des défis mondiaux liés aux océans et des options pour les relever aux niveaux local et national.

### 7.3. Réduction de la pauvreté

Les candidatures seront évaluées en fonction de la valeur technique de l'approche proposée pour réduire la pauvreté multidimensionnelle, y compris la probabilité et le degré d'impact positif du projet proposé sur la réduction de la pauvreté.

Les projets doivent démontrer comment leurs activités contribueront à la réduction de la pauvreté multidimensionnelle, directement ou indirectement.

Les candidatures peuvent s'attaquer directement à la réduction de la pauvreté, par exemple au moyen d'activités qui contribuent à accroître les revenus des communautés locales, tout en abordant les problèmes du milieu marin.

Les candidatures peuvent contribuer indirectement à la réduction de la pauvreté, par exemple en sauvegardant les droits traditionnels et les valeurs culturelles, en permettant aux communautés marginalisées de mieux se faire entendre, en renforçant l'égalité au sein des communautés (cf. 8.5), en améliorant la gouvernance et en favorisant la protection et la restauration de l'environnement marin via le renforcement des capacités des organisations locales.

### 7.4. Engagement communautaire

Les candidatures seront évaluées en fonction de leur degré d'intégration dans le contexte local et de l'autonomisation des communautés locales.

Les projets doivent démontrer l'efficacité de leur engagement et de leur travail avec les communautés locales qu'ils cherchent à soutenir. Les projets doivent s'attacher à apporter des solutions locales aux problèmes locaux, à favoriser le renforcement des capacités et à accroître l'appropriation et l'autonomisation des communautés.

Les candidatures peuvent viser à renforcer les capacités des organisations locales et des communautés côtières à réduire la pauvreté et à s'adapter au changement climatique, à donner aux organisations locales et aux communautés côtières les moyens d'apporter des solutions locales aux problèmes marins actuels et/ou à favoriser une prise de décision équitable et inclusive pour les communautés côtières afin qu'elles gèrent durablement l'environnement marin et en tirent des avantages.

Parmi les exemples de promotion de la compréhension des enjeux marins, citons l'amélioration de la sensibilisation et de la compréhension des défis rencontrés et des options pour les relever ; l'élaboration de politiques et d'approches adaptées aux contextes et aux besoins locaux ; la création et le renforcement de partenariats inclusifs, grâce à la collaboration, au développement des compétences, au partage de ressources et à la co-exécution de projets visant à apporter des changements durables à l'environnement marin et aux communautés côtières ; et le renforcement des capacités des organisations locales dans des domaines tels que la demande de subventions, les prévisions et la budgétisation, l'élaboration de cadres logiques, la surveillance et l'évaluation de la fraude et des risques.

## 7.5. Principes du Challenge fund

En tant que Challenge fund, OCEAN prendra en compte les principes suivants lors de la sélection des candidatures :

- **Processus compétitif** : OCEAN est ouvert à tous ceux qui répondent aux critères d'éligibilité (voir 6) et qui souhaitent concourir. Seuls les projets les mieux notés seront financés.
- **Innovation** : OCEAN encourage les candidats à soumettre des plans potentiellement transformateurs qui peuvent contribuer à trouver des solutions locales à des problèmes locaux (voir la définition de l'innovation dans l'encadré ci-dessous).
- **Cofinancement** : OCEAN encourage le cofinancement (y compris le financement en nature) des projets afin de promouvoir l'appropriation et l'engagement et d'optimiser la mobilisation des fonds publics. Il ne s'agit pas d'une exigence ou d'un critère d'évaluation.
- **Partenariats** : OCEAN encourage le rapprochement des partenaires et la coopération pour le partage d'avantages réciproques.
- **Solutions locales aux problèmes locaux** : OCEAN encourage l'engagement à l'échelon local et le développement d'idées qui apportent des solutions locales à des problèmes locaux, favorisant ainsi l'appropriation et l'innovation.

Les projets doivent être de haute qualité, développer de nouvelles idées, comporter si possible un cofinancement (y compris le financement en nature), renforcer les partenariats et apporter des solutions locales à des problèmes locaux, en renforçant globalement l'appropriation et l'autonomisation de la communauté.

Qu'est-ce que l'innovation ?

Au sein d'OCEAN, nous entendons par innovation la mise en œuvre d'une approche nouvelle ou sensiblement améliorée (produit, méthodes de travail et/ou processus) qui diffère des approches précédentes. Il existe essentiellement trois types d'innovation :

1. À l'échelle régionale, la diffusion, la reproduction ou l'application d'approches éprouvées dans une autre zone géographique ou concernant un aspect ou un groupe d'acteurs différents.
2. Au niveau sectoriel, l'adaptation d'une approche éprouvée dans un autre secteur pour produire des résultats et un impact dans le domaine de la protection du milieu marin et de la réduction de la pauvreté.



3. À l'échelle mondiale, une approche qui n'a fait ses preuves dans aucun secteur et qui est appliquée au domaine de la protection marine et de la réduction de la pauvreté.

## 7.6. Exigences spécifiques pour les subventions communautaires

Les demandes de subventions communautaires doivent être présentées par une organisation chef de file implantée localement et connaissant bien le contexte dans lequel le projet se déroulera.

Les demandes de subventions communautaires seront évaluées en fonction de leur capacité à accomplir au moins l'un des objectifs suivants :

- Autonomiser les organisations et les communautés locales et contribuer à la mise en œuvre de solutions locales pour résoudre les problèmes marins actuels.
- Accroître le flux de connaissances et d'expériences locales qui alimentent les politiques marines et la prise de décision.
- Renforcer la capacité des organisations et des communautés locales à lutter contre la pauvreté et à faire face au changement climatique.

## 7.7. Exigences spécifiques pour les subventions de partenariat

Les demandes de subventions de partenariat doivent comporter au moins une organisation partenaire basée dans le même pays que le projet.

Les demandes de subventions de partenariat seront évaluées en fonction de l'efficacité avec laquelle les projets proposés s'engagent auprès des communautés locales qu'ils cherchent à soutenir et travaillent avec elles. Par exemple, les candidatures peuvent démontrer que la collaboration, le développement des compétences, le partage des ressources et la co-exécution des résultats du projet permettent d'apporter des changements durables à l'environnement marin, aux organisations et aux communautés locales, ou d'élaborer des politiques, des stratégies ou des réglementations marines spécifiques pour soutenir les organisations et les communautés locales.

Les demandes de subvention de partenariat seront également évaluées en fonction du développement potentiel du projet proposé. Les candidatures doivent attester une approche modulable afin d'obtenir un impact maximal en s'appuyant sur l'existence de réseaux appropriés pour obtenir des résultats à long terme pour l'environnement marin, les organisations locales et les communautés.

En quoi consistent les approches modulables ?

Un projet peut être développé de plusieurs manières :

- Application au paysage : tester une approche, puis l'appliquer plus largement au niveau du paysage terrestre ou marin.
- Reproduction : tester une approche et l'appliquer dans une autre zone géographique, à un autre domaine ou à un autre groupe de parties prenantes.

- Changement systémique : soutenir des changements systémiques (p. ex., dans la législation) qui ont un impact au-delà de leur échelle initiale.
- Renforcement des capacités : faciliter la réalisation de changements à l'avenir, p. ex. en améliorant les capacités des organisations et des personnes clés ou des acteurs régionaux (p. ex., groupes géographiques de projets combinés pour renforcer les capacités et créer une dynamique).

Le développement de l'approche après le projet pourrait se faire par le biais de nouveaux financements ou via son adoption par les parties prenantes, les marchés ou d'autres mécanismes.

## 8. Exigences supplémentaires pour les candidats

Outre les critères d'éligibilité et de sélection, les candidats devront prendre en compte les éléments suivants, qui sont pertinents à la fois au stade de la candidature et au stade de la mise en œuvre si leur candidature est retenue :

- Renforcement des compétences et des capacités
- Données probantes
- Rapport coût-avantage
- Éthique
- Égalité des genres et inclusion sociale (EGIS)
- Sauvegarde
- Gestion des risques
- Communications
- Rapports
- Suivi et évaluation
- Conditions générales

### 8.1. Renforcement des compétences et des capacités

Les projets devront prévoir des activités et/ou des structures qui amélioreront et renforceront les compétences et les capacités des parties prenantes et des partenaires locaux et nationaux identifiés, afin d'assurer la protection du milieu marin et de lutter contre la pauvreté de manière plus efficace à l'avenir.

Différence entre compétences et capacités.

Les compétences désignent les types d'aptitudes (habiletés et connaissances) nécessaires à l'accomplissement d'une tâche. Les capacités se rapportent à la somme des aptitudes requises à un moment donné pour accomplir une tâche.

L'approche adoptée pour renforcer les capacités des parties prenantes locales et nationales doit être formulée et justifiée par les candidats dans leur dossier ; la proportion des résultats du projet axés sur les compétences et les capacités est variable. Les approches doivent tenir compte des aspects relatifs à la diversité (voir 8.5) au sein des parties prenantes bénéficiant directement et indirectement des activités de renforcement des compétences et des capacités.

Le renforcement des compétences et des capacités peut se faire par le biais d'un large éventail d'activités et d'approches, et comprend notamment, sans pour autant s'y limiter, la formation structurée, les bourses, les stages, le mentorat et la possibilité de réaliser des projets en partenariat avec des organisations plus expérimentées.

Les organisations internationales chefs de file doivent s'assurer que les partenaires locaux et nationaux ont des rôles significatifs et étendus et/ou qu'ils bénéficient d'un

mentorat et d'un soutien sur mesure pour développer leurs compétences. Outre les domaines techniques (protection du milieu marin, réduction de la pauvreté), les activités peuvent et doivent inclure le renforcement des compétences de base, par exemple dans les domaines de la finance, de la communication, du suivi et de l'évaluation, de l'EGIS, de la sauvegarde et de la gestion des risques.

## 8.2. Données probantes

Les projets devront s'appuyer sur des données probantes (y compris les bonnes pratiques) pour s'assurer que le projet a démontré un besoin, compris le contexte, formulé des hypothèses pertinentes, identifié les risques et, par conséquent, qu'il a été bien conçu. Les projets doivent renforcer, promouvoir et utiliser les données probantes pour étayer et, le cas échéant, développer les activités et les actions.

### Qu'est-ce qu'une donnée probante ?

Les données probantes varient considérablement en termes de format, de qualité et de pertinence, et comprennent des expériences documentées et non documentées, des données, des études, des expérimentations, des observations, des articles soumis à un comité de lecture, des politiques, des bonnes pratiques, etc. Elles sont particulièrement utiles lorsqu'elles satisfont aux critères suivants :

- accessibles - elles doivent être facilement consultables.
- compréhensibles - les gens doivent pouvoir les comprendre.
- utilisables - elles doivent répondre à leurs besoins.
- évaluables - les parties intéressées doivent, si nécessaire, être en mesure d'évaluer leur qualité.
- éthiques - voir Error! Reference source not found. pour plus de détails.

Souvent négligé, le rôle des connaissances et des données probantes locales détenues par les groupes autochtones et les communautés locales est vital et devrait être pris en compte dans la conception et la mise en œuvre des projets, conformément aux bonnes pratiques en matière d'éthique.

En améliorant la qualité, l'accessibilité et l'utilisation des données probantes et des bonnes pratiques, les décisions prises par les personnes et les organisations financées par OCEAN et au-delà du programme devraient conduire à des solutions plus efficaces et à un impact plus marqué.

Il convient d'examiner les possibilités de renforcer la valeur des données probantes produites par les projets en améliorant leur accessibilité, leur intelligibilité, leur facilité d'utilisation et leur qualité. Par exemple, l'intégration d'éléments expérimentaux dans les projets pour tester et comparer les approches est appréciée.

La collecte et l'utilisation de toutes les données probantes doivent être effectuées dans un cadre éthique solide (voir Error! Reference source not found.) qui respecte le consentement préalable donné en connaissance de cause et le partage des avantages avec les propriétaires de ces données, qui vise à éliminer les obstacles à la participation des femmes et des groupes socialement exclus et qui prévoit des procédures appropriées pour la collecte, le stockage et l'utilisation des données à caractère personnel.

Compte tenu de ces aspects éthiques, tous les projets devraient prévoir et définir le rôle central des données probantes tout au long du projet et au-delà, dans le développement de l'idée et de l'approche, le renforcement de la mise en œuvre du projet et l'adoption de nouvelles données probantes pour contribuer à garantir la pérennité du projet.

Lorsque des projets sont proposés dans des zones géographiques ou dans des domaines thématiques où des activités connexes sont déjà menées, la démonstration d'une bonne connaissance de ces activités, de la façon dont le projet proposé s'aligne sur ces activités et de la manière dont le projet apporte une valeur ajoutée contribuera à étayer l'argumentaire en faveur du projet. À l'inverse, un manque de connaissance ou de compréhension des activités connexes peut miner la confiance dans la proposition.

### 8.3. Rapport coût-avantage

Les projets devront attester un bon rapport coût-avantage en termes d'impact attendu par rapport au montant dépensé.

Qu'est-ce que le rapport coût-avantage ?

- Le rapport coût-avantage se rapporte à l'optimisation des résultats du projet par rapport au montant dépensé. Cela exige de s'appuyer sur des données probantes pour évaluer soigneusement les objectifs possibles et les options de mise en œuvre.
- Cela ne signifie pas de n'entreprendre que les choses les moins chères. Il convient de comprendre les facteurs de coûts et de s'assurer d'obtenir les meilleurs résultats en minimisant les coûts.
- Il ne s'agit pas non plus de ne faire que les choses les plus faciles à mesurer. Il convient d'expliquer les aspects que nous jugeons importants et de faire preuve d'innovation dans la manière dont nous évaluons et contrôlons le rapport coût-avantage et les résultats visés avec l'argent des contribuables britanniques.
- Le rapport coût-avantage ne s'applique pas uniquement à la conception du projet. Il doit guider la prise de décision tout au long du cycle du projet et en ce qui concerne les coûts de fonctionnement et les évaluations.

Les partenaires du projet doivent prouver qu'ils visent une amélioration continue et qu'ils appliquent une gestion financière et une gouvernance rigoureuses afin de réduire le gaspillage et d'améliorer l'efficacité. Cela peut exiger de prendre en compte des données probantes provenant d'initiatives passées et actuelles pertinentes et de les refléter dans la conception du projet, en incorporant les enseignements tirés afin de maximiser les chances de succès.

Les projets sont encouragés à obtenir un financement de contrepartie pour contribuer à couvrir le coût total du projet, à partir de sources publiques et/ou privées, ainsi que des contributions en nature quantifiées dans la mesure du possible.

Les projets doivent faire preuve d'ouverture, d'honnêteté et de réalisme en ce qui concerne les compétences et les capacités, en acceptant de rendre des comptes et d'assumer la responsabilité des résultats tout au long de la chaîne du projet (voir la Note d'orientation financière pour plus de détails).

Les projets ne doivent pas recouper ou reproduire de manière significative les activités d'autres projets, car cela est inefficace et peu rentable. Les projets doivent reconnaître ouvertement le travail des autres (passé et présent) et la candidature doit attester une bonne connaissance des autres projets menés dans son domaine (sur le plan thématique et/ou géographique) afin de montrer clairement en quoi le projet sera complémentaire et apportera une valeur ajoutée.

## 8.4. Éthique

Les projets devront respecter les principes clés en matière de bonnes pratiques éthiques et le démontrer dans la candidature. Tous les projets doivent :

- remplir toutes les obligations légales et éthiques de tous les pays et organisations participant au projet, y compris l'obtention des approbations éthiques nécessaires ;
- adopter les bonnes pratiques lorsque la législation est incomplète ou absente ;
- assurer un leadership solide et favoriser la participation des pays contributeurs et des communautés concernées afin d'améliorer l'intégration de leurs perspectives, intérêts et connaissances, en abordant le bien-être des personnes directement concernées par le projet ;
- reconnaître la valeur et l'importance des connaissances traditionnelles, parallèlement aux approches et méthodes scientifiques internationales ;
- respecter les droits, la vie privée et la sécurité des personnes concernées directement ou indirectement par les activités du projet ;
- appliquer les principes du consentement préalable en connaissance de cause (CPCC) vis-à-vis des communautés ;
- garantir la santé et la sécurité de l'ensemble du personnel du projet ;
- appuyer la crédibilité des données probantes, des recherches et des autres résultats ;
- supprimer les obstacles à la participation à la recherche ;
- mettre en valeur la transparence en s'engageant à partager et à communiquer les résultats de la recherche et des données probantes ;
- mettre l'accent sur les réalisations concrètes.

Le financement peut être gelé ou retiré si ces principes ne sont pas respectés. Le personnel participant à la conception ou à la réalisation de la recherche doit assurer l'indépendance et l'intégrité du processus, y compris le détachement intellectuel par rapport aux convictions personnelles liées au sujet.

## 8.5. Égalité des genres et inclusion sociale (EGIS)

Les projets devront prendre en compte la manière dont ils favoriseront l'égalité entre les personnes différentes en termes de genre et de statut social et contribueront ainsi à la réduction de la pauvreté, les activités devant produire des avantages nets équitables pour tous.

Qu'est-ce que l'égalité des genres ? Qu'est-ce que l'inclusion sociale ? Pourquoi ces notions sont-elles importantes ?

L'égalité des genres consiste à s'attaquer aux inégalités et à transformer la répartition des opportunités, des choix et des ressources disponibles pour les filles, les femmes et

les personnes non binaires afin qu'elles aient le même pouvoir de bâtir leur avenir et de participer au processus, augmentant ainsi l'égalité entre les personnes de tous les genres.

Les données probantes du programme *Ecosystem Services for Poverty Alleviation* ([www.espa.ac.uk](http://www.espa.ac.uk)) démontrent que les individus accèdent aux ressources différemment en fonction de leur genre et de leur milieu social. Outre cette solide base factuelle, la prise en compte et la priorisation de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale sont clairement établies, entre autres, dans la loi de 2014 sur le développement international (égalité des genres), la stratégie de développement international du Royaume-Uni (2022) et les Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies.

Il convient de noter que les parties prenantes ne sont pas des groupes homogènes et qu'elles comprennent de multiples strates de diversité et d'identité sociale, notamment selon le genre, l'appartenance ethnique, la caste, l'âge, la religion, la sexualité, le handicap et les revenus, qui doivent être prises en compte dans la conception et la mise en œuvre des projets.

L'inclusion sociale fait référence au processus d'amélioration des conditions de participation des individus et des groupes à la société, ainsi qu'au processus d'amélioration des capacités, des opportunités et de la dignité des personnes défavorisées et historiquement exclues de la prise de décision, des sphères d'influence et de la participation à la société du fait de leur identité.

Les projets seront évalués en fonction de l'approche adoptée pour promouvoir l'égalité entre les personnes de genre et de milieu social différents et pour garantir que les individus obtiennent des résultats équitables. Afin de concevoir et d'étayer toutes les actions de protection du milieu marin et de réduction de la pauvreté, il est essentiel de comprendre les caractéristiques sociales et de genre dans la différenciation des pratiques de protection du milieu marin, l'acquisition et l'utilisation des connaissances ainsi que les inégalités dans le contrôle des ressources.

Aucune action n'étant neutre, les projets qui ne tiennent pas dûment compte de l'égalité des genres et de l'inclusion sociale (EGIS) pourraient involontairement exacerber les inégalités, renforcer les obstacles ou porter préjudice à des groupes déjà défavorisés. On estime que les projets qui parviennent à prendre en compte, voire à intégrer l'EGIS de manière appropriée dans leur conception à un stade précoce, y compris en évaluant les implications pour tous, aboutissent à des résultats plus équitables parce qu'ils comprennent et reflètent les besoins de leur communauté.

Tous les projets doivent présenter des indicateurs ventilés selon l'EGIS, le cas échéant (voir la Note d'orientation sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage pour plus d'informations).

Veillez noter que tous les projets doivent indiquer au moins un risque lié à l'EGIS dans leur cadre de risque, à la fois au stade de la candidature et au stade de la mise en œuvre du projet. Voici quelques questions à se poser dès le départ :

- Quelles sont les normes sociales et de genre dominantes dans le pays d'accueil en ce qui concerne la division du travail, l'accès et le contrôle des ressources et la capacité à participer à la prise de décision ?
- Quelle est l'incidence de ces normes dominantes sur le projet, en termes d'objectifs à atteindre, d'engagement auprès des parties prenantes et de conception ?

- Quel sera l'impact (positif et négatif) du projet sur les filles, les garçons, les femmes et les hommes dans leurs rôles et responsabilités domestiques, économiques et communautaires, ainsi qu'en matière d'accès aux biens et de contrôle de ceux-ci ?
- Comment le projet garantira-t-il des possibilités équitables pour tous d'influencer la prise de décision et d'y participer ?
- L'intervention s'attaque-t-elle aux obstacles sous-jacents qui empêchent certains groupes d'exploiter les opportunités créées ?
- Comment les risques et les effets négatifs imprévus seront-ils identifiés, évités, atténués et surveillés ?

#### Quelques conseils supplémentaires sur l'EGIS

Pour obtenir de l'aide sur la manière d'intégrer le genre et l'équité sociale dans la programmation de la conservation, veuillez consulter [Integrating Gender & Social Equity into Conservation Programming](#) [en anglais]..

## 8.6. Protection contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (EAHS)

Les projets devront s'assurer que toute personne, indépendamment de son âge, de son identité de genre, de son handicap, de son orientation sexuelle, de son origine ethnique ou de toute autre caractéristique<sup>4</sup>, a le droit d'être protégée contre toute forme de préjudice, d'abus, de négligence et d'exploitation.

Le DEFRA mène une politique de tolérance zéro contre l'inaction dans la lutte contre les abus et/ou l'exploitation de toute personne (personnel, partenaires de mise en œuvre, public et bénéficiaires) par le personnel ou les collaborateurs des projets subventionnés. La sauvegarde est un processus itératif ; les partenaires doivent être disposés à discuter et à renforcer leur capacité de sauvegarde et leur capacité à prévenir, écouter, répondre et apprendre.

Les organisations chefs de file doivent :

- avoir mis en place des politiques et des procédures de sauvegarde appropriées et proportionnées (y compris, sans pour autant s'y limiter, l'EAHS), adaptées au projet et reflétant les facteurs liés à l'EGIS et les rapports de force, afin de protéger le personnel, les partenaires de mise en œuvre, le public et les bénéficiaires.
- prendre toutes les mesures raisonnables et adéquates pour prévenir l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel (EAHS) à l'encontre de toute personne (personnel, partenaires de mise en œuvre, public et bénéficiaires) liée à l'octroi de la subvention. L'acceptation et l'adhésion aux six principes fondamentaux du CPI<sup>5</sup> sont obligatoires, conformément aux conditions générales de la subvention (voir l'[annexe B : Sauvegarde](#)).

---

<sup>4</sup> OCEAN est un fonds du gouvernement britannique et la loi britannique interdit toute discrimination fondée sur une caractéristique telle que l'âge, le handicap, la réassignation sexuelle, le mariage et l'union civile, la grossesse et la maternité, la race, la religion ou les convictions, le sexe ou l'orientation sexuelle ([www.equalityhumanrights.com/en/equality-act/protected-characteristics](http://www.equalityhumanrights.com/en/equality-act/protected-characteristics)).

<sup>5</sup> <https://psea.interagencystandingcommittee.org/update/iasc-six-core-principles>



- veiller à ce que tous les partenaires comprennent et respectent les normes de sauvegarde.
- réagir rapidement et de manière appropriée à tout soupçon ou à toute plainte concernant un cas d'EAHS afin d'empêcher qu'un préjudice ne se produise, enquêter et faire rapport aux autorités compétentes (pour les affaires pénales) lorsque cela peut se faire en toute sécurité et après avoir pris en compte les souhaits de la victime.
- signaler rapidement au DEFRA ([ODA.Safeguarding@defra.gov.uk](mailto:ODA.Safeguarding@defra.gov.uk)) toute allégation crédible d'EAHS justifiant une enquête liée directement à la subvention ou bien indirectement liée à celle-ci, mais qui pourrait avoir une incidence sur la relation avec le DEFRA.

Le fait de signaler un problème de sauvegarde au DEFRA ne signifie pas nécessairement que le financement sera interrompu si le problème fait l'objet d'une enquête et si des mesures énergiques sont prises lorsque les allégations sont confirmées. Toutefois, le fait de ne pas signaler au DEFRA toute allégation crédible justifiant une enquête, même dans le cas où elle est jugée infondée, peut entraîner l'arrêt du financement. Le signalement au DEFRA s'ajoute à tout signalement obligatoire exigé par d'autres organismes et ne le remplace pas.

L'organisation chef de file doit être en mesure d'attester ce qui suit :

- 1) elle applique une politique de sauvegarde qui comprend une déclaration d'engagement en faveur de la sauvegarde et une déclaration de tolérance zéro à l'égard de l'inaction dans la lutte contre l'intimidation, le harcèlement, l'exploitation et les abus sexuels ;
- 2) elle dispose d'un registre détaillé et actualisé des questions de sauvegarde soulevées et de la manière dont elles ont été traitées ;
- 3) elle applique des procédures claires d'enquête et de discipline en cas d'allégations et de plaintes, ainsi que des procédures claires de divulgation ;
- 4) elle a partagé de manière proactive les politiques de sauvegarde avec tous les partenaires, en veillant à ce qu'ils comprennent et respectent les normes requises et en proposant un soutien, le cas échéant ;
- 5) elle a mis en place un mécanisme de dénonciation accessible et clairement communiqué, qui protège les dénonciateurs contre les représailles et comprend des procédures claires pour traiter les problèmes soulevés ;
- 6) elle a identifié et évalué les risques liés à la sauvegarde dans le cadre de risque du projet, y compris en matière d'EAHS, et elle continue de les surveiller ;
- 7) elle a adopté un code de conduite signé par l'ensemble du personnel et des bénévoles, qui définit clairement le comportement attendu, à l'intérieur et à l'extérieur du lieu de travail, et les mesures prises en cas de non-respect ou de violation de ces règles ;

En outre, l'organisation chef de file est vivement encouragée à démontrer :

- 8) qu'elle pratique un système de recrutement qui inclut des vérifications appropriées des antécédents des nouvelles recrues et des consultants ;
- 9) que l'ensemble du personnel a suivi une formation en matière de sauvegarde.

Le fait de ne pas pouvoir attester l'un des éléments ci-dessus ne vous empêche pas automatiquement de déposer une candidature, mais peut vous aider à identifier les domaines prioritaires à renforcer ; si vous pensez que cela s'applique à vous, veuillez

contacter l'administrateur des subventions OCEAN. Le Centre de ressources et de support (<https://safeguardingsupporthub.org/fr>) est également une ressource utile pour soutenir le développement et la réalisation des objectifs de sauvegarde.

Les candidats qui demandent une subvention communautaire inférieure à 100 000 livres sterling peuvent être dispensés de ces exigences au stade de la candidature. Toutefois, ils seront tenus d'élaborer une politique de sauvegarde et de satisfaire aux exigences détaillées ci-dessus dès l'octroi de la subvention. NIRAS apportera son soutien à l'élaboration de cette politique dans les six mois suivant l'octroi de la subvention. Le deuxième décaissement de la subvention peut dépendre de l'avancement/de la soumission de cette politique et du respect des exigences détaillées.

## 8.7. Gestion des risques

Les projets devront identifier et évaluer les risques, les traiter ou les atténuer, ainsi que les surveiller et les notifier. Tous les projets devront tenir un registre des risques et le présenter régulièrement dans le cadre des rapports requis (voir 8.9). Les subventions de partenariat devront également tenir à jour et soumettre régulièrement une cartographie des risques de la chaîne de mise en œuvre (DCRM) et un registre des problèmes. La gestion des risques doit être considérée comme un processus continu pendant toute la durée du projet, constamment amélioré grâce à l'apprentissage et à l'expérience.

Le tableau ci-dessous donne des exemples de différents types de risques et leur description.

Type de risque	Description
Contextuel	Événements ou troubles sociopolitiques dans le pays, ou catastrophes naturelles.
Mise en œuvre	Risques associés à la réalisation des objectifs du projet (susceptible d'être plus élevé pour les programmes innovants ou à fort impact).
EGIS	Impact négatif potentiel que votre projet ou ses activités peuvent avoir sur l'égalité des genres et/ou les groupes marginalisés ou vulnérables au sein d'une société ou d'une communauté.
Sauvegarde	Tout « préjudice », y compris l'exploitation sexuelle, les abus et le harcèlement, l'atteinte à la sécurité et au bien-être ou les préjudices involontaires causés aux bénéficiaires, au public, aux partenaires de mise en œuvre et au personnel.
Opérationnel	Capacité interne à gérer le projet (compétence professionnelle, expérience et niveau approprié de ressources en matière de gestion de programmes et de fonds).
Fiduciaire (financier)	Fonds non utilisés aux fins prévues ou non comptabilisés (fraude, corruption, mauvaise gestion ou détournement).
Réputation	Interventions ou actions des partenaires de mise en œuvre risquant d'entacher la réputation de tout partenaire, y compris celle du DEFRA.

Au stade de la candidature, tous les projets devront identifier et enregistrer au moins un risque financier, un risque de sauvegarde, un risque de mise en œuvre et un risque lié à l'EGIS. Les modèles de registre des risques fournis (un modèle pour les subventions communautaires et un autre pour les subventions de partenariat) donnent des indications supplémentaires.

## 8.8. Communications

Les projets devront communiquer clairement la manière dont les fonds publics sont utilisés, étant donné que tous les projets OCEAN sont financés par des fonds publics britanniques (collectés par le biais de la fiscalité).

Au stade initial de la candidature, il est demandé à chaque candidat de fournir un résumé très court, rédigé en termes simples, de ce qui sera fait dans le cadre du projet. Si le projet est retenu, ce résumé sera utilisé dans les activités de communication. À cet effet, le résumé doit être rédigé à l'intention d'un public non technique ayant peu ou pas de connaissances préalables sur la question et décrire clairement le plan du projet et les résultats escomptés.

Au cours de la mise en œuvre, les projets devront mener et soutenir des activités de communication et de sensibilisation plus larges afin d'informer le public de la planification, des enseignements et des réalisations. L'administrateur de la subvention fournira des orientations et un appui à cet égard.

### 8.8.1. Politique de libre accès et partage des données

Le gouvernement britannique s'engage à encourager une plus grande transparence dans la disponibilité et l'utilisation des données afin d'améliorer la reddition de comptes et la prise de décision et d'aider les personnes vivant dans la pauvreté à bénéficier d'avancées durables en matière de développement.

Les projets sont susceptibles de produire des résultats significatifs, notamment des ensembles de données, des bonnes pratiques, des articles de revue soumis à un comité de lecture et des rapports techniques qui seront utiles à d'autres pays et à d'autres parties prenantes.

Les projets doivent s'assurer que tous les éléments de preuve et données produits sont librement disponibles et accessibles au public, à moins qu'ils n'impliquent des sensibilités particulières.

Des protocoles de collecte, d'analyse, de gestion et de stockage des données doivent être mis en place pour garantir l'intégrité des preuves et leur utilisation ultérieure dans le cadre du projet OCEAN et au-delà. Cela inclut toutes les données dérivées et brutes sur la protection du milieu marin et la réduction de la pauvreté, par le biais de bases de données nationales, régionales et mondiales appropriées.

#### Exemples de bases de données

Pour mieux identifier les bases de données, veuillez consulter [Compendium of guidance on key global databases related to biodiversity-related conventions](#), [en anglais]. Nous

encourageons, lorsque cela est possible et pertinent, le partage direct ou indirect des données avec le Système mondial d'information sur la biodiversité ([GBIF.org](https://www.gbif.org)) afin d'en élargir l'accès.

Les candidats peuvent prévoir des coûts appropriés dans leur budget pour permettre la publication en libre accès, mais ils doivent être réalistes quant à la date à laquelle les articles seront publiés. Il est probable que cette date se situe en dehors du projet officiel et il est donc utile d'envisager un financement de contrepartie pour ces coûts. De plus amples informations sur le libre accès et l'accès amélioré sont disponibles sur [GOV.UK](https://gov.uk).

### 8.8.2. Transparence

Afin de favoriser la diffusion, et conformément à l'objectif d'OCEAN, les demandes de projets retenues ainsi que les rapports ultérieurs seront publiés sur le site web d'OCEAN et sur d'autres supports. S'il existe des questions sensibles dans l'un de ces domaines, par exemple des aspects politiquement sensibles, des poursuites pour activités illégales ou des problèmes de sécurité du personnel, les candidats doivent les indiquer dans leur formulaire de candidature afin que ces questions puissent faire l'objet d'une révision avant la publication.

### 8.8.3. Protection des données et utilisation de données personnelles

Les informations fournies dans le formulaire de candidature, y compris les données personnelles, seront utilisées par le DEFRA comme indiqué dans l'avis de confidentialité, disponible à l'adresse <https://oceangrants.org.uk/privacy-policy/>. Cet avis de confidentialité doit être communiqué à toutes les personnes dont les données personnelles sont fournies dans le formulaire de candidature. Certaines informations peuvent être utilisées pour faire connaître OCEAN, notamment les détails du projet (généralement le titre, l'organisation chef de file, le chef de projet, le lieu et le montant total de la subvention).

## 8.9. Rapports

Les projets devront émettre des rapports d'avancement annuels et semestriels qui seront examinés chaque année. Ces rapports doivent fournir des informations précises sur les résultats obtenus par rapport aux objectifs visés. En outre, tous les projets sont tenus de soumettre un rapport final à la fin de la période de subvention. Aux fins du maintien du financement d'OCEAN, les rapports doivent être complets et soumis dans les délais impartis. Le financement peut être interrompu si ces exigences ne sont pas respectées.

## 8.10. Suivi, évaluation et apprentissage (SEA)

Les projets devront adhérer à un cadre de suivi solide, favorisant à la fois la réalisation efficace du projet et la capacité à attester l'impact et le rapport coût/avantage (voir la Note d'orientation sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage pour plus de détails).

Des exemples de différents outils et descriptions de SEA sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Outil	Description
Chemin d'impact	Description narrative de la manière dont les activités de votre projet conduiront au changement souhaité dans l'environnement marin et à une réduction de la pauvreté multidimensionnelle.
Théorie du changement	Représentation visuelle de la manière dont le projet conduira au changement souhaité, décrivant le problème, les moteurs, les conditions favorables et/ou les obstacles potentiels à la réussite du projet. Elle montrera comment les activités, les produits, les résultats et l'impact sont liés et illustrera le récit de votre chemin d'impact.
Cadre logique	Outil de suivi permettant de mesurer les progrès accomplis le long d'une chaîne d'actions et de résultats (c.-à-d. des activités aux produits, aux résultats et à l'impact). Il définit les résultats prévus et réels à l'aide d'indicateurs, de niveaux de référence et d'objectifs, et précise les sources de données probantes.

Tous les candidats à une subvention communautaire supérieure à 100 000 livres sterling devront soumettre un cadre logique (sur le modèle fourni) au stade 2 de la candidature uniquement. Il n'y a pas d'exigences en matière de SEA au stade 1. Des orientations supplémentaires seront disponibles sur le site web d'OCEAN à cet effet.

Tous les candidats à une subvention de partenariat devront soumettre un cadre logique (sur le modèle fourni) et téléverser une théorie du changement (aucun modèle fourni) au stade 1. Pour plus d'informations sur ces exigences, voir la Note d'orientation sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.

## 8.11. Conditions générales

Tous les candidats devront consulter et comprendre parfaitement les conditions générales disponibles sur Flexi-Grant (<https://ocean.flexigrant.com/>) et sur notre site web (<https://oceangrants.org.uk/>) avant de déposer une candidature, afin de s'assurer que le respect de ces conditions ne posera pas de problème. Les candidats retenus recevront une lettre d'octroi de subvention contenant les conditions générales applicables à la subvention, y compris l'objet de la subvention, le montant, la période et les dispositions relatives au financement et aux rapports. Le DEFRA se réserve le droit de modifier ces conditions à tout moment.

## 9. Comment remplir un formulaire de candidature

### 9.1. Saisie du formulaire de candidature

Toutes les candidatures doivent être soumises :

- sur Flexi-Grant (<https://ocean.flexigrant.com/>), en utilisant les modèles fournis lorsque cela est spécifié.
- avec des réponses complètes aux questions, en faisant référence à des données probantes si possible. Le nombre de mots indique le niveau de détail requis.
- en y joignant les pièces justificatives requises.
- signées, avec une signature (.jpg ou .pdf) téléchargée dans le cadre de la candidature Flexi-Grant.

En cas d'impossibilité de soumettre leur candidature via Flexi-Grant, les candidats à une subvention communautaire peuvent nous contacter à l'adresse [helpdesk@oceangrants.org.uk](mailto:helpdesk@oceangrants.org.uk) afin d'examiner d'autres moyens de soumettre leur candidature.

**IMPORTANT :** de nombreux projets sont en concurrence pour l'obtention d'un financement. Les candidatures qui :

- sont incorrectes ou incomplètes, y compris en cas de pièces justificatives manquantes, ou
  - ne correspondent pas à tous les critères publiés, y compris les pays éligibles et les dates limites, ou
  - sont soumises en utilisant un modèle incorrect/non officiel ou un format de fichier incorrect, ou
  - dépassent le nombre de mots maximal
- seront jugées inéligibles et rejetées.

### 9.2. Informations relatives à l'organisation chef de file et à l'organisation partenaire

Dans les formulaires de candidature, les candidats aux subventions communautaires et aux subventions de partenariat sont tenus de saisir des informations clés sur l'organisation chef de file et la ou les organisations partenaires, le cas échéant. Ces informations clés comprennent le nom complet et le site web de l'organisation, son adresse, son revenu annuel moyen (voir la Note d'orientation financière pour le calcul de ce revenu), son statut juridique, les effectifs ainsi que le nombre et le rôle des bénévoles. Ces informations clés permettront de mieux déterminer la taille, le contexte opérationnel et les capacités de chaque organisation.

#### 9.2.1. Calcul de l'équivalent temps plein

Les informations sur les effectifs seront demandées sous forme d'équivalent temps plein (ETP). L'ETP est une unité de mesure utilisée pour déterminer le nombre d'heures travaillées à temps plein par tous les employés. L'ETP d'un employé est calculé en divisant le nombre d'heures de la semaine de travail de l'employé par le nombre total d'heures travaillées. Par exemple, l'ETP d'un salarié travaillant 21 heures au cours d'une semaine de travail de 35 heures serait de 0,6.

Les informations sur le nombre et le rôle des bénévoles ne seront demandées qu'aux organisations qui font appel essentiellement à ce type de collaborateur.

### 9.3. Langue du formulaire de candidature

Les formulaires de candidature et les pièces justificatives sont acceptés dans les langues suivantes :

	Subventions communautaires	Subventions de partenariat
Formulaire de candidature et modèles fournis	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais (de préférence)</li> <li>• Français</li> <li>• Espagnol</li> <li>• Portugais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais</li> </ul>
Documents justificatifs à joindre	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais (de préférence)</li> <li>• Français</li> <li>• Espagnol</li> <li>• Portugais</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anglais. Des traductions non officielles sont acceptées. Seuls les rapports financiers peuvent être soumis en français, espagnol ou portugais.</li> </ul>

N'hésitez pas à nous contacter à l'adresse [helpdesk@oceangrants.org.uk](mailto:helpdesk@oceangrants.org.uk) si vous avez des difficultés à satisfaire aux exigences linguistiques indiquées.

### 9.4. Audio et vidéo

Veillez noter que pour les subventions communautaires uniquement, il sera possible de répondre à certaines questions de votre candidature au stade 1 au moyen d'un fichier audio ou vidéo (.mp3 ou .mov) au lieu d'un document écrit (les durées maximales sont indiquées dans le formulaire de candidature), qui sera téléchargé sur Flexi-Grant. Cela doit être clairement précisé dans le formulaire Flexi-Grant, le cas échéant.

Veillez noter que le comité d'experts chargé d'évaluer les projets (voir 10) recevra une transcription de votre fichier audio ou vidéo, seules les informations communiquées oralement étant donc évaluées dans le cadre de votre candidature. Par conséquent, veillez à répondre oralement à la question lorsque vous soumettez des fichiers audio ou vidéo.

### 9.5. Financement octroyé par tout autre organisme gouvernemental britannique

Les candidats sont tenus d'indiquer s'ils ont reçu ou demandé, ou s'ils envisagent de demander, un autre financement du gouvernement britannique pour le projet qu'ils proposent ou pour un projet similaire. Si c'est le cas, les candidats devront communiquer les détails de leurs candidatures, en expliquant en quoi les activités financées par OCEAN sont distinctes et complémentaires.

Les candidats ne peuvent pas présenter le même projet à OCEAN et aux Biodiversity Challenge Funds (BCF). Le fait de ne pas déclarer des projets similaires pourrait entraîner le rejet des candidatures au titre d'OCEAN et des BCF.

## 9.6. Orientations complémentaires

Outre ce document d'orientation, plusieurs autres documents d'orientation et ressources sont disponibles pour aider les candidats à préparer leur candidature. Il s'agit notamment des documents suivants :

- Note d'orientation à l'intention des utilisateurs de Flexi-Grant
- Note d'orientation financière
- Note d'orientation sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage

Toutes ces informations sont disponibles sur notre site web (<https://oceangrants.org.uk>) et sur Flexi-Grant (<https://ocean.flexigrant.com>). Veuillez lire toutes les orientations disponibles. Pour toute question, vous pouvez nous contacter à l'adresse [helpdesk@oceangrants.org.uk](mailto:helpdesk@oceangrants.org.uk).

## 9.7. Justificatifs

Le formulaire de candidature prévoit suffisamment d'espace pour présenter vos justificatifs et défendre votre dossier. Veuillez noter que :

- SEULS les justificatifs demandés ci-dessous doivent être joints à la candidature.
- Chaque document doit être soumis dans un fichier séparé. Le formulaire de candidature et le guide Flexi-Grant précisent les extensions de fichiers acceptées (.xlm, .pdf, .jpg, .mp3, et .mov).
- Les fichiers audio ou vidéo doivent être soumis dans des fichiers séparés.
- Les CV et les références de projets doivent être fusionnés en un seul fichier .pdf.



	Subventions communautaires - moins de 100 000 GBP Stade 1	Subventions communautaires - moins de 100 000 GBP Stade 2	Subventions communautaires – 100 000 GBP- 250 000 GBP. Stade 1	Subventions communautaires – 100 000 GBP - 250 000 GBP. Stade 2	Subventions de partenariat - Un seul stade
Plan de travail du projet	Non exigé	Exigé sur le modèle de plan de travail	Non exigé	Exigé sur le modèle de plan de travail	Exigé sur le modèle de plan de travail
Budget du projet	Non exigé	Exigé sur le modèle de budget	Non exigé	Exigé sur le modèle de budget	Exigé sur le modèle de budget
Cadre logique du projet	Non exigé	Non exigé	Non exigé	Exigée sur le modèle de cadre logique	Exigée sur le modèle de cadre logique
Théorie du changement du projet	Non exigé	Non exigé	Non exigé	Non exigé	Exigé (pas de modèle)
Cadre de risque du projet	Non exigé	Réponse dans le formulaire de candidature	Non exigé	Réponse dans le formulaire de candidature	Exigé sur le modèle de cadre de risque
Justificatif du statut juridique de l'organisation chef de file	Certificat d'immatriculation à téléverser sur Flexi-Grant ou, s'il n'est pas disponible, lettre de soutien du gouvernement d'accueil ou de l'antenne du FCDO.	Certificat d'immatriculation à téléverser sur Flexi-Grant ou, s'il n'est pas disponible, lettre de soutien du gouvernement d'accueil ou de l'antenne du FCDO.	Certificat d'immatriculation à téléverser sur Flexi-Grant	Certificat d'immatriculation à téléverser sur Flexi-Grant	Certificat d'immatriculation à téléverser sur Flexi-Grant
Organisation chef de file : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapport annuel de l'organisation</li> <li>• Cadre de risque</li> <li>• Gestion du personnel et</li> </ul>	Non exigé	Non exigé	Non exigé	Non exigé	Ne sera exigé que si le projet est recommandé pour un financement

	Subventions communautaires - moins de 100 000 GBP Stade 1	Subventions communautaires - moins de 100 000 GBP Stade 2	Subventions communautaires – 100 000 GBP- 250 000 GBP. Stade 1	Subventions communautaires – 100 000 GBP - 250 000 GBP. Stade 2	Subventions de partenariat - Un seul stade
procédures de RH					
Rapport financier et comptes annuels de l'organisation chef de file	Documentation pertinente à téléverser sur Flexi-Grant (audit non exigé)	Documentation pertinente à téléverser sur Flexi-Grant (audit non exigé)	Documentation pertinente à téléverser sur Flexi-Grant (audit non exigé)	Documentation pertinente à téléverser sur Flexi-Grant (audit non exigé)	Documentation pertinente à téléverser sur Flexi-Grant (soumise à un audit externe)
Procédures financières de l'organisation chef de file (y compris la politique de change, la politique d'investissement et la politique de réserves).	Non exigé	Non exigé	Non exigé	Ne sera exigé que si le projet est recommandé pour un financement	Ne sera exigé que si le projet est recommandé pour un financement
Capacités et compétences du personnel des partenaires du projet (CV ou profils)	Non exigé	Profil de chaque membre du personnel de base à fournir selon le modèle dans le formulaire de candidature.	Non exigé	CV d'une page pour chaque membre du personnel de base à téléverser dans un fichier séparé sur Flexi-Grant (voir Annexe D : CV de l'équipe de projet)	CV d'une page pour chaque membre du personnel de base à téléverser dans un fichier séparé sur Flexi-Grant (voir Annexe D : CV de l'équipe de projet)
Références du projet de l'organisation chef de file (y compris la preuve	Non exigé	Non exigé	Non exigé	Trois références de projet à téléverser sur Flexi-Grant ou, si elles ne sont pas disponibles,	Trois références de projet à téléverser sur Flexi-Grant ou, si elles ne sont pas

	Subventions communautaires - moins de 100 000 GBP Stade 1	Subventions communautaires - moins de 100 000 GBP Stade 2	Subventions communautaires – 100 000 GBP- 250 000 GBP. Stade 1	Subventions communautaires – 100 000 GBP - 250 000 GBP. Stade 2	Subventions de partenariat - Un seul stade
d'un contrôle budgétaire efficace)				saisie des informations sur le modèle dans le formulaire de candidature	disponibles, saisie des informations sur le modèle dans le formulaire de candidature
Procédures de gestion de projet de l'organisation chef de file (p. ex., procédures opérationnelles standard)	Non exigé	À remplir en répondant à la question correspondante dans le formulaire de candidature	Non exigé	À remplir en répondant à la question correspondante dans le formulaire de candidature. La politique pertinente ne sera exigée que si le projet est recommandé pour un financement	À remplir en répondant à la question correspondante dans le formulaire de candidature. La politique pertinente ne sera exigée que si le projet est recommandé pour un financement
Lettre de soutien de l'organisation partenaire	Non exigé	Une lettre de chaque organisation partenaire à téléverser sur Flexi-Grant (pas de modèle, lettre rédigée sur du papier à en-tête)	Non exigé	Une lettre de chaque organisation partenaire à téléverser sur Flexi-Grant (pas de modèle, lettre rédigée sur du papier à en-tête)	Une lettre de chaque organisation partenaire à téléverser sur Flexi-Grant (pas de modèle, lettre rédigée sur du papier à en-tête)
<ul style="list-style-type: none"> <li>Politique de sauvegarde</li> <li>Politique de dénonciation</li> </ul>	Non exigé	Exigé uniquement si le projet est recommandé pour un financement. Si aucune politique	Non exigé	Politique pertinente à téléverser sur Flexi-Grant	Politique pertinente à téléverser sur Flexi-Grant

	Subventions communautaires - moins de 100 000 GBP Stade 1	Subventions communautaires - moins de 100 000 GBP Stade 2	Subventions communautaires – 100 000 GBP- 250 000 GBP. Stade 1	Subventions communautaires – 100 000 GBP - 250 000 GBP. Stade 2	Subventions de partenariat - Un seul stade
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique d'égalité des genres et d'inclusion sociale</li> <li>• Politique d'égalité des chances et de diversité</li> <li>• Code de conduite</li> </ul>		n'est disponible, une politique sera élaborée avec le soutien de NIRAS, après l'octroi du financement. La politique doit être jointe au premier rapport. Le décaissement de la deuxième subvention peut dépendre de l'état d'avancement/de la soumission de la politique. NIRAS fournira des orientations/un modèle			
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Politique de lutte contre la fraude et la corruption</li> <li>• Politique d'éthique</li> </ul>	Non exigé	Non exigé	Non exigé	Ne sera exigé que si le projet est recommandé pour un financement	Ne sera exigé que si le projet est recommandé pour un financement
Justificatif de la consultation de l'ambassade/du haut-commissariat britannique	Non exigé	Non exigé mais conseillé, les justificatifs pertinents pouvant être téléversés sur Flexi-	Non exigé	Justificatif pertinent à téléverser sur Flexi-Grant	Justificatif pertinent à téléverser sur Flexi-Grant

	Subventions communautaires - moins de 100 000 GBP Stade 1	Subventions communautaires - moins de 100 000 GBP Stade 2	Subventions communautaires – 100 000 GBP- 250 000 GBP. Stade 1	Subventions communautaires – 100 000 GBP - 250 000 GBP. Stade 2	Subventions de partenariat - Un seul stade
		Grant (condition facultative)			

## 10. Procédure d'évaluation

### 10.1. Procédure générale d'octroi des subventions

Toutes les candidatures éligibles qui satisfont aux conditions requises seront évaluées par le comité d'experts OCEAN (CE), composé d'experts indépendants en matière de protection du milieu marin et de développement durable.

Le CE suit un code de pratique strict : si un membre a été impliqué ou est étroitement associé à une candidature, au candidat ou à un partenaire de projet, il déclare son intérêt et ne joue aucun rôle dans l'évaluation ou la discussion de la candidature lors de la réunion de sélection.

Le DEFRA se réserve le droit de mener une évaluation plus stricte lors de l'évaluation initiale si le nombre de candidatures est élevé, afin que les experts puissent examiner de manière approfondie celles qui ont le plus de chances d'être discutées lors de la réunion de sélection.

Tous les projets recommandés pour un financement feront l'objet d'une procédure de diligence raisonnable avant l'octroi de la subvention.

### 10.2. Subventions communautaires (stades 1 et 2)

Les différentes étapes de l'évaluation des demandes de subventions communautaires sont les suivantes :

- 1) Évaluation initiale : les candidatures incomplètes ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité essentiels ou à la norme de conformité seront rejetées. Les candidats seront toujours informés des raisons du rejet.
- 2) Évaluation par des experts indépendants : les candidatures sont examinées et notées par au moins trois experts sur la base des critères d'évaluation (cf. 11) afin d'alimenter la discussion lors de la réunion de sélection.
- 3) Première réunion de sélection : les experts discutent des notes et des commentaires et se mettent d'accord sur les candidatures présélectionnées et les points à clarifier.
- 4) Candidatures retenues pour le stade 2 : les candidats présélectionnés sont priés de soumettre un formulaire de candidature pour le stade 2.
- 5) Évaluation par des experts indépendants : Les candidatures sont examinées et notées par au moins trois experts sur la base des critères d'évaluation (cf. 11) afin d'alimenter la discussion lors de la réunion de sélection.
- 6) Deuxième réunion de sélection : les experts examinent les commentaires et se mettent d'accord sur les candidatures les plus solides à recommander pour un financement.
- 7) Décision de financement : le DEFRA examine les recommandations du CE et octroie les subventions.

### 10.3. Subventions de partenariat (un seul stade)

Les différentes étapes de l'évaluation des demandes de subventions de partenariat sont les suivantes :

- 1) Évaluation initiale : les candidatures de qualité insuffisante, incomplètes ou ne répondant pas aux critères d'éligibilité essentiels ou à la norme seront rejetées. Les candidats seront informés des raisons du rejet.
- 2) Évaluation par des experts indépendants : les candidatures sont examinées et notées par au moins trois experts sur la base des critères d'évaluation (cf. 11) afin d'alimenter la discussion lors de la réunion de sélection.
- 3) Première réunion de sélection : les experts discutent des commentaires et se mettent d'accord sur les candidatures les plus solides à recommander pour l'entretien.
- 4) Entretien : les candidats présélectionnés sont invités à participer à un entretien virtuel pour apporter les précisions demandées par le CE.
- 5) Deuxième réunion de sélection : les experts discutent des réponses des candidats et se mettent d'accord sur les candidatures les plus solides à recommander pour un financement.
- 6) Décision de financement : le DEFRA examine les recommandations du CE et octroie les subventions.

## 10.4. Résultats des candidatures

Une fois la décision de financement prise, tous les candidats principaux (retenus ou non) recevront une notification par courrier électronique.

Le DEFRA se réserve le droit de demander des précisions sur toute question soulevée au cours de la procédure de candidature ou d'accorder un financement sous réserve des modifications requises. Si le candidat n'est pas en mesure de satisfaire aux conditions requises pour l'octroi, le DEFRA se réserve le droit de retirer son offre.

## 10.5. Retour d'information

Le retour d'information est une méthode appréciée pour favoriser le développement des capacités des candidats potentiels et renforcer les propositions actuelles ou futures en vue de soutenir les objectifs des fonds.

Les candidats recommandés au DEFRA pour un financement reçoivent un retour d'information spécifique après l'octroi de la subvention. S'ils sont importants, ces commentaires peuvent prendre la forme d'un avertissement formel que le projet devra traiter dans un délai précis pour que le financement puisse se poursuivre. D'autres commentaires seront adressés sous la forme de recommandations visant à renforcer votre projet. Il est conseillé de les appliquer dans la mesure du possible et de rendre compte de toutes les mesures prises à cet effet dans votre premier rapport.

Les candidats aux subventions communautaires invités à soumettre une candidature au stade 2 reçoivent des commentaires spécifiques sur le stade 1 de leur candidature ; ils doivent y répondre au stade 2 de leur candidature.

Les candidatures considérées comme compétitives, mais qui manquent de peu d'être invitées au stade 2 ou recommandées au DEFRA pour un financement, font l'objet d'un retour d'information spécifique sur la manière de renforcer les candidatures futures.

Les candidatures non compétitives qui sont nettement inférieures au niveau attendu et qui nécessiteraient des efforts substantiels pour être compétitives ne reçoivent pas de commentaires spécifiques mais des recommandations générales, et sont encouragées à prendre en considération les orientations en matière de candidature et les autres ressources disponibles avant toute candidature future. Ce retour d'information est également utilisé lors de l'examen des orientations en matière de financement, des ateliers et des articles.

## 10.6. Nouvelle soumission de candidatures

L'OCEAN acceptera une nouvelle soumission d'une candidature non retenue, tant pour les subventions communautaires que pour les subventions de partenariat. Toutefois, pour être éligibles au financement, les candidatures soumises à nouveau doivent clairement démontrer comment elles ont pris en compte et répondu à tous les commentaires formulés.

Le formulaire de candidature contiendra une question permettant de répondre aux commentaires. Les candidatures qui ne répondent pas aux commentaires ou qui n'expliquent pas clairement comment elles ont tenu compte des recommandations formulées seront considérées comme inéligibles. Les réponses aux commentaires seront également examinées par le comité d'experts dans le cadre de la procédure d'évaluation.

## 10.7. Limitation du nombre de candidatures d'une organisation chef de file

Il n'y a pas de nombre maximal de candidatures qu'une organisation chef de file peut soumettre, mais nous encourageons vivement la coordination interne afin de garantir que toutes les candidatures sont réellement compétitives ; le DEFRA prendra en compte le nombre de candidatures d'une organisation dans le cadre de la prise de décision sur l'octroi des subventions.



## 11. Critères d'évaluation et notation

Chaque candidature est évaluée en fonction des critères énoncés dans le tableau ci-dessous. Au moins trois experts évaluent chaque candidature et les notes sont combinées pour obtenir la note finale de la candidature ; cette note ne sert qu'à informer les participants à la réunion de sélection et ne détermine pas le résultat.

Toutes les subventions doivent présenter un niveau de preuve acceptable (4 points ou plus dans chaque note) pour dépasser le seuil compétitif indicatif.

Score	Subventions communautaires	Subventions de partenariat
Valeur technique	0-6 points	0-6 points
Impact sur le milieu marin	0-6 points	0-6 points
Réduction de la pauvreté	0-6 points	0-6 points
Compétences & capacités	0-6 points	
Potentiel de développement		0-6 points

### 11.1. Critères d'évaluation des subventions communautaires

Les demandes de subventions communautaires seront évaluées sur la base des critères de notation suivants. Chaque critère sera noté de 0 à 6 points.

#### Valeur technique (0-6 points)

- 1) La méthodologie fondée sur des données probantes et le budget présenté sont solides, clairs et appropriés pour répondre aux besoins identifiés et atteindre les résultats visés, dans un délai réaliste.
- 2) Le projet démontre comment il renforcera les capacités et l'autonomie des partenaires locaux.
- 3) Les risques sont clairement identifiés, évalués et font l'objet de mesures d'atténuation solides.
- 4) Les questions de sauvegarde et d'éthique sont identifiées et seront gérées conformément aux normes du DEFRA.
- 5) L'inégalité des genres est comprise et prise en compte dans la conception, le suivi et l'évaluation du projet ; l'aggravation (intentionnelle ou non) de l'inégalité sera évitée.
- 6) L'équipe de projet est en mesure de fournir des prestations techniques et professionnelles de haute qualité, comme en témoignent les CV soumis, et comprend des partenaires locaux identifiés.

#### Impact sur le milieu marin (0-6 points)

- 1) Le projet contribuera clairement à répondre à un besoin identifié dans le milieu marin.
- 2) Il s'agit d'une initiative nouvelle et complémentaire, qui s'appuie sur les activités passées sans pour autant les répéter ou les dupliquer.

- 3) La conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'environnement marin sont améliorées.
- 4) Un cadre logique clair explique pourquoi et comment les produits contribueront aux résultats prévus dans la théorie du changement d'OCEAN, y compris la manière dont ces résultats seront suivis et attestés.

### Réduction de la pauvreté (0-6 points)

- 1) Les objectifs du projet démontrent clairement comment il vise à apporter des avantages durables aux communautés pauvres et/ou marginalisées et vulnérables.
- 2) En aidant à réduire la pauvreté des communautés identifiées, le projet contribue également à la conservation et/ou à l'utilisation durable des environnements marins.
- 3) Les projets des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure démontrent également qu'ils vont :
  - a) avoir un impact sur les pays les moins avancés ou les pays à faible revenu, ou
  - b) contribuer au bien public mondial, ou
  - c) contribuer à résoudre un problème essentiel qui ne pourrait pas être traité autrement.
- 4) Solide compréhension et autonomisation des organisations et des communautés locales du pays grâce à un engagement précoce, identifiant clairement les bénéficiaires, leur nombre et les avantages qu'ils obtiendront.
- 5) Les questions de sauvegarde et d'éthique sont identifiées et seront gérées conformément aux normes du DEFRA.
- 6) L'inégalité des genres est comprise et prise en compte dans la conception, le suivi et l'évaluation du projet ; l'aggravation (intentionnelle ou non) de l'inégalité sera évitée.

### Compétences et capacités (0-6 points)

- 1) La candidature apporte des preuves solides des manques de compétences et de capacités à combler dans le pays, en particulier au niveau local.
- 2) La proposition met en relation des organisations (et des individus) ayant des manques de compétences et de capacités avec des partenaires de projet disposant d'une expérience pertinente.
- 3) Il s'agit d'une démarche nouvelle et complémentaire, qui s'appuie sur des formations antérieures et sur le développement et le renforcement des capacités et des compétences, sans pour autant les répéter.
- 4) Les méthodes utilisées pour renforcer et intégrer les compétences et les capacités sont efficaces et appropriées.
- 5) L'approche proposée comprend des activités pratiques, sur le terrain, afin d'appliquer et d'intégrer les nouvelles aptitudes et connaissances.
- 6) La subvention est ciblée et renforcera les compétences et les capacités dans une zone géographique et sectorielle identifiée et définie.
- 7) Le renforcement des compétences et des capacités se traduira clairement par de nouvelles activités et de nouveaux projets de qualité dans les pays, avec de solides objectifs en matière de conservation du milieu marin et de réduction de la pauvreté.

## 11.2. Critères d'évaluation des subventions de partenariat

Les demandes de subventions de partenariat seront évaluées sur la base des critères de notation suivants. Chaque critère sera noté de 0 à 6 points.

### Valeur technique (0-6 points)

- 1) La méthodologie fondée sur des données probantes et le budget présenté sont solides, clairs et appropriés pour répondre aux besoins identifiés et atteindre les résultats visés, dans un délai réaliste et avec une stratégie de retrait bien définie.
- 2) Une approche hautement collaborative est démontrée, impliquant une participation précoce et soutenue et une autonomisation des partenaires, des parties prenantes et des communautés au niveau local.
- 3) Selon que de besoin, le projet prévoit des activités innovantes et distinctives, avec des produits et des résultats ciblés qui sont nouveaux, additionnels et mesurables (SMART), alignés sur les orientations en matière de suivi, d'évaluation et d'apprentissage ; il ne recoupera pas ou ne fera pas double emploi avec des travaux déjà financés ou achevés.
- 4) Un plan clair est fourni sur la manière d'assurer l'accessibilité des données probantes (y compris les données, les enseignements tirés, les bonnes pratiques, etc.).
- 5) La candidature montre comment le projet renforcera les capacités et l'autonomie des partenaires locaux. L'accent doit être mis sur le partenariat avec des organisations locales de petite taille et des groupes communautaires, dans la mesure du possible.
- 6) La candidature atteste un bon rapport coût-avantage, y compris la capacité à mobiliser des fonds de contrepartie supplémentaires, en termes d'ampleur et de pérennité de l'impact escompté par rapport au coût.
- 7) Les risques sont clairement identifiés, évalués et font l'objet de mesures d'atténuation solides.
- 8) Les questions de sauvegarde et d'éthique sont identifiées et seront gérées conformément aux normes du DEFRA.
- 9) L'inégalité des genres est comprise et prise en compte dans la conception, le suivi et l'évaluation du projet ; l'aggravation (intentionnelle ou non) de l'inégalité sera évitée.
- 10) L'équipe de projet est en mesure de fournir des prestations techniques et professionnelles de haute qualité, comme en témoignent les CV soumis, et comprend des partenaires locaux identifiés.

### Impact sur le milieu marin (0-6 points)

- 1) Le projet contribuera clairement à répondre à un besoin identifié dans le milieu marin.
- 2) Il s'agit d'une initiative nouvelle et complémentaire, qui s'appuie sur les activités passées sans pour autant les répéter ou les dupliquer.
- 3) La conservation, la restauration et l'utilisation durable de l'environnement marin sont améliorées.
- 4) Cadre logique clair expliquant pourquoi et comment les produits contribueront aux résultats prévus dans la théorie du changement d'OCEAN, y compris la manière dont ces résultats seront suivis et attestés.
- 5) Le projet intègre les données probantes et la gestion des terres, de l'eau et des ressources vivantes afin de favoriser la conservation et l'utilisation durable de manière équitable.
- 6) Le projet renforce la manière dont les données probantes relatives à l'environnement marin sont intégrées dans les objectifs de réduction de la pauvreté et dans la prise de décisions économiques au niveau local et/ou national.

## Réduction de la pauvreté (0-6 points)

- 1) Les objectifs du projet démontrent clairement comment il vise à apporter des avantages durables aux communautés pauvres et/ou marginalisées et vulnérables.
- 2) Un cadre logique clair explique pourquoi et comment les résultats contribueront à l'objectif de réduction de la pauvreté, y compris la manière dont ils seront suivis et attestés.
- 3) Les projets des pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure démontrent également qu'ils vont :
  - a) avoir un impact sur les pays les moins avancés ou les pays à faible revenu, ou
  - b) contribuer au bien public mondial, ou
  - c) contribuer à résoudre un problème essentiel qui ne pourrait pas être traité autrement.
- 4) En aidant à réduire la pauvreté des organisations et des communautés identifiées, le projet contribue également à la conservation et/ou à l'utilisation durable des environnements marins.
- 5) Solide compréhension et autonomisation des organisations et des communautés locales du pays grâce à un engagement précoce, identifiant clairement les bénéficiaires, leur nombre et les avantages qu'ils obtiendront.
- 6) Les questions de sauvegarde et d'éthique seront gérées conformément aux normes du DEFRA.
- 7) L'inégalité fondée sur le genre est comprise et prise en compte dans la conception, le suivi et l'évaluation du projet ; l'aggravation (intentionnelle ou non) de l'inégalité sera évitée.

## Potentiel de développement (0-6 points)

- 1) L'organisation chef de file est très bien organisée et dispose des capacités nécessaires pour mener à bien le projet à cette échelle.
- 2) L'approche témoigne d'une bonne compréhension du comportement humain et vise à doter les personnes et/ou les organisations et communautés locales des capacités, des connaissances et de la maîtrise nécessaires.
- 3) Les interventions plus modestes s'appuient sur des données probantes solides qui permettent de considérer que le projet peut être mené à bien à cette échelle, dans la perspective d'un développement futur.
- 4) L'organisation chef de file est bien connectée au sein du projet et à l'extérieur, ce qui favorise la mobilisation des connaissances et des ressources.
- 5) Les facteurs qui influencent les taux d'adhésion et la proportion d'adoption et les compromis qui en découlent sont bien compris.
- 6) L'approche est adaptative et souple, pouvant répondre aux retours d'information sur les progrès réalisés.
- 7) L'impact peut être atteint même si l'adoption est nettement plus faible ou plus lente que prévu.

## 11.3. Notation de l'évaluation

Chaque membre du comité d'experts sera invité à donner une note unique (0-6), comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Notation	Description
6	<p><u>Excellente démonstration :</u></p> <p>Des données probantes substantielles ont été présentées, montrant que la demande de subvention répond à tous les critères, et aucun problème n'a été relevé ; la plupart des critères sont remplis de manière satisfaisante. Il peut y avoir quelques détails mineurs à régler pour améliorer le projet, mais il est peu probable qu'ils soient préjudiciables à la réalisation du projet et ne devraient pas l'empêcher d'être financé sans que des changements soient apportés. Le projet est susceptible de contribuer de manière significative aux objectifs du programme de subventions OCEAN.</p>
5	<p><u>Bonne démonstration :</u></p> <p>La demande de subvention répond à la plupart des critères et aucun problème majeur n'a été relevé. Les critères remplis sont pour la plupart d'un niveau élevé. Certains détails mineurs permettraient d'améliorer le projet mais ne devraient pas l'empêcher d'être financé. Le projet est susceptible de contribuer notablement aux objectifs du programme de subventions OCEAN.</p>
4	<p><u>Démonstration acceptable :</u></p> <p>La demande de subvention répond à la plupart des critères et aucun problème majeur n'a été identifié. Les critères remplis sont souvent de haut niveau. Quelques détails mineurs permettraient d'améliorer cette demande de subvention et devraient être pris en compte en cas d'octroi du financement. La candidature est susceptible de contribuer aux objectifs du programme de subventions OCEAN.</p>
3	<p><u>Démonstration modérée :</u></p> <p>La demande de subvention répond à un grand nombre de critères, mais certains problèmes ont été relevés. Les critères remplis sont en grande partie d'un niveau acceptable et les problèmes peuvent être résolus. Elle est susceptible de contribuer aux objectifs du programme de subventions OCEAN si les problèmes sont résolus afin de la renforcer.</p>
2	<p><u>Faible démonstration :</u></p> <p>La demande de subvention répond à certains critères ou des problèmes ont été relevés. Les critères remplis sont d'un niveau modeste, mais des changements substantiels doivent être apportés à la candidature pour régler les problèmes et satisfaire aux critères d'évaluation afin de la rendre compétitive.</p>
1	<p><u>Démonstration minimale :</u></p> <p>La demande de subvention n'est pas satisfaisante et ne répond qu'à quelques critères ou soulève des problèmes conséquents. La demande de subvention nécessitera probablement une révision en profondeur.</p>
0	<p><u>Non démontrée :</u></p> <p>La demande de subvention ne répond à aucun des critères énoncés et soulève de graves problèmes, par exemple une approche erronée, des difficultés ou des risques techniques graves, une rédaction imprécise qui ne permet pas une évaluation correcte ou il s'agit d'une duplication.</p>

## 11.4. Égalité des genres et inclusion sociale (EGIS)

OCEAN s'engage à garantir que tous les projets soutenus par le Fonds ne nuisent pas et n'exacerbent pas les inégalités. À cet effet, le comité d'experts d'OCEAN évaluera toutes les demandes afin de déterminer comment les projets potentiels contribueront à promouvoir l'égalité des genres et l'inclusion sociale (EGIS) par le biais de leurs activités. Les projets seront évalués et classés dans l'une des catégories suivantes en matière d'EGIS :

Non sensible à l'EGIS	Sensible à l'EGIS	Autonomisant en matière d'EGIS	Transformateur en matière d'EGIS
<p>L'absence d'analyse sociale et d'analyse fondée sur le genre signifie que le projet peut ne pas reconnaître le rôle du genre et de l'exclusion. Cette carence n'est pas nécessairement préjudiciable, mais peut indirectement soutenir le statu quo.</p> <p>Absence de consultation effective des femmes et des groupes marginalisés (y compris les personnes vivant dans la pauvreté, les peuples autochtones et les communautés locales) qui sont touchés par le projet.</p> <p>Manque de données désagrégées dans les systèmes SEA.</p> <p>Manque d'expertise/de ressources consacrées à l'EGIS.</p> <p>L'absence d'analyse sociale et d'analyse de genre peut avoir pour conséquence que les risques de sauvegarde ne sont pas identifiés ou qu'ils ne font pas l'objet d'une atténuation adéquate.</p> <p>Les politiques et procédures de sauvegarde peuvent ne pas être bien définies et/ou les parties prenantes au projet peuvent ne pas être informées des canaux de</p>	<p>L'analyse sociale et l'analyse fondée sur le genre sont réalisées et utilisées pour s'assurer que le projet <u>ne sera pas préjudiciable</u> et n'exacerbera pas les inégalités.</p> <p>Les projets <u>évaluent l'impact</u> des activités sur les femmes et les hommes, et les relations entre eux.</p> <p>La consultation des parties prenantes inclut les femmes et les groupes marginalisés, preuves à l'appui.</p> <p>Le cadre logique comprend des données ventilées pour suivre l'impact des activités sur les femmes et d'autres groupes cibles, le cas échéant.</p> <p>L'expertise et les ressources pertinentes en matière d'EGIS sont mises à contribution selon que de besoin</p> <p>L'analyse sociale et de genre permet d'identifier les risques de sauvegarde/EGIS appropriés et les mesures d'atténuation qui sont suivies par le biais de la <u>procédure de gestion des risques</u>.</p> <p>Les partenaires de mise en œuvre ont adopté des mesures de sauvegarde solides, évaluées dans le cadre d'une procédure de</p>	<p>L'analyse sociale et l'analyse fondée sur le genre permettent de <u>déterminer et d'éliminer les obstacles pratiques</u> et de <u>soutenir les possibilités</u> d'accroître l'égalité d'accès aux biens, aux ressources, aux capacités et aux opportunités, tels que l'emploi, les marchés, les services, les compétences, les connaissances et la prise de décision.</p> <p>Participation des femmes et des groupes marginalisés aux processus de planification et de conception.</p> <p>Le cadre logique comprend des données ventilées pour suivre l'impact des interventions sur divers groupes, ainsi qu'un résultat et/ou des indicateurs axés sur l'EGIS.</p> <p>Personnel dédié à l'EGIS et capacité à tirer parti de l'expertise et des ressources pertinentes.</p> <p>L'analyse sociale et l'analyse de genre permettent d'identifier les risques EGIS/de sauvegarde et les mesures d'atténuation qui sont suivies par le biais du <u>processus de gestion des risques</u>.</p>	<p>L'analyse sociale et l'analyse fondée sur le genre permettent d'aborder les relations de pouvoir dominantes et de favoriser les <u>changements institutionnels et sociétaux</u> afin de tenir compte de l'égalité des sexes et de l'inclusion. Il s'agit de remettre en question les normes sociales et de briser les stéréotypes liés aux femmes, aux hommes et aux personnes marginalisées.</p> <p>Les femmes et les groupes marginalisés exercent un contrôle actif sur les ressources et les décisions dans le cadre du projet, y compris la protection des droits de groupes de la société civile tels que les femmes, les peuples autochtones et les organisations de personnes handicapées, en favorisant leur leadership et leur action collective pour renforcer leur prise de décision, leur pouvoir et leur contrôle.</p> <p>Données ventilées pour suivre l'impact des interventions sur divers groupes, le genre et l'inclusion étant un objectif principal du programme.</p>

Non sensible à l'EGIS	Sensible à l'EGIS	Autonomisant en matière d'EGIS	Transformateur en matière d'EGIS
<p>signalement disponibles pour faire part de leurs préoccupations.</p>	<p><u>diligence raisonnable</u>. Les politiques et procédures de sauvegarde sont bien établies et gérées efficacement par tous les partenaires du projet. Toutes les parties prenantes au projet sont informées des canaux de signalement pour faire part de leurs préoccupations.</p>	<p>Les partenaires de mise en œuvre ont adopté des mesures de sauvegarde solides, évaluées dans le cadre d'une procédure de <u>diligence raisonnable</u>. Les politiques et procédures de sauvegarde sont bien établies et gérées efficacement par tous les partenaires du projet. Toutes les parties prenantes au projet sont informées des canaux de signalement pour faire part de leurs préoccupations.</p>	<p>Ressources dédiées importantes et experts EGIS au cœur de l'équipe de mise en œuvre.</p> <p>L'analyse sociale et l'analyse de genre permettent d'identifier les risques de sauvegarde et les mesures d'atténuation qui font l'objet d'un suivi dans le cadre du <u>processus de gestion des risques</u>.</p> <p>Les partenaires de mise en œuvre ont adopté des mesures de sauvegarde solides, évaluées dans le cadre d'une procédure de <u>diligence raisonnable</u>. Les politiques et procédures de sauvegarde sont bien établies et gérées efficacement par tous les partenaires du projet. Toutes les parties prenantes au projet sont informées des canaux de signalement pour faire part de leurs préoccupations.</p>

Nous attendons des candidatures aux subventions de partenariat qu'elles soient au minimum sensibilisées à l'EGIS et, si possible, qu'elles démontrent un potentiel d'amélioration de l'autonomisation en matière d'EGIS.

Pour les subventions communautaires, nous attendons au minimum des candidatures qu'elles démontrent que leur projet ne sera pas préjudiciable et n'exacerbera pas les inégalités. Dans la mesure du possible, les subventions communautaires doivent prouver qu'elles sont en mesure de répondre aux autres critères de sensibilité à l'EGIS. Les projets bénéficiant d'une subvention communautaire recevront une aide pour répondre aux critères de sensibilité à l'EGIS au moment de l'octroi de la subvention.

Les projets devront rendre compte de leurs progrès en matière de promotion de l'EGIS dans leurs rapports annuels.

# Annexe 1 : Contexte mondial

## Écosystèmes marins, pauvreté et moyens d'existence

La surexploitation, la destruction des habitats, la perte de biodiversité, la pollution et le changement climatique sont autant de menaces pour la santé des océans. Les milieux marins et la biodiversité qu'ils abritent ont toujours été sous-évalués dans les décisions économiques et politiques, tout comme les biens et services qu'ils fournissent, notamment leur importance culturelle et traditionnelle, le bien-être et la résilience de la société et l'infrastructure naturelle permettant d'atténuer les effets du changement climatique.

Les effets les plus graves de la dégradation des écosystèmes marins, tels que l'insécurité alimentaire et hydrique, la diminution des nutriments, la perte d'emploi et de revenu ainsi que l'érosion de la cohésion sociale, seront surtout ressentis par ceux dont les moyens d'existence dépendent directement des ressources marines<sup>6</sup>. Les habitants des communautés côtières et des petits États insulaires en développement (PEID) sont particulièrement vulnérables, car les plus pauvres et les plus marginalisés sont souvent tributaires de l'océan, non seulement pour leur subsistance mais aussi pour l'alimentation, la croissance économique et la résilience climatique<sup>7</sup>. D'ici à 2030, 900 millions de personnes devraient vivre dans ces régions<sup>9</sup> où la pauvreté, la vulnérabilité et le manque d'autres moyens d'existence peuvent également être des moteurs de la perte d'habitats marins, avec les conséquences qui en résultent sur la résilience des communautés face au changement climatique.

En outre, les ménages et les communautés les plus pauvres sont également plus susceptibles de connaître des difficultés d'accès aux services (tels que les solutions technologiques innovantes, les services publics/sociaux, les instruments d'épargne, l'accès équitable aux marchés, etc.) ou aux ressources (sociales, politiques, financières, technologiques, etc.) qui renforceraient leur résilience. Souvent, elles participent beaucoup moins aux processus décisionnels nécessaires pour accroître leur capacité à protéger le milieu marin et à s'adapter au changement climatique. Ce manque de ressources affecte de manière disproportionnée les femmes<sup>10</sup>, qui constituent la majorité des pauvres dans le monde, et d'autres groupes vulnérables tels que les peuples autochtones<sup>11</sup>, les communautés isolées, les personnes handicapées, les enfants vulnérables et les personnes âgées<sup>12</sup>. Si des projets ou des politiques sont mis en œuvre sans la participation

---

<sup>6</sup> GIEC (2022), [Sixth Assessment Report: Impacts, Adaptation, and Vulnerability](#), Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Nations Unies, New York.

<sup>7</sup> Ibid.

<sup>8</sup> FAO (2020), [La situation mondiale des pêches et de l'aquaculture](#), Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rome.

<sup>9</sup> [Future Coastal Population Growth and Exposure to Sea-Level Rise and Coastal Flooding - A Global Assessment](#), Neumann (2015)

<sup>10</sup> CCNUCC (2019), [Introduction to Gender and Climate Change](#), Secrétariat des Nations Unies sur les changements climatiques, Nations Unies, YouTube

<sup>11</sup> GIEC (2022), [Sixth Assessment Report: Impacts, Adaptation, and Vulnerability](#), Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Nations Unies, New York.

<sup>12</sup> CCNUCC (2018), [Considerations regarding vulnerable groups, communities and ecosystems in the context of the national adaptation plans](#) (2018), Groupe d'experts des pays les moins avancés, Secrétariat des Nations Unies sur les changements climatiques, Bonn.



significative des femmes, il a été démontré que leur efficacité peut diminuer et que les inégalités existantes ne font que s'accroître<sup>13</sup>.

Malgré les progrès accomplis pour mettre fin à la pauvreté, l'extrême pauvreté dans le monde a augmenté en 2020 pour la première fois depuis plus de 20 ans, les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 venant s'ajouter aux répercussions des conflits et du changement climatique, qui ralentissaient déjà les progrès en matière de réduction de la pauvreté<sup>14</sup>. Environ 100 millions de personnes supplémentaires vivent désormais dans la pauvreté à cause de la pandémie<sup>15</sup>. Ainsi, au cours de la dernière décennie, nous avons vu les risques environnementaux et les risques sociétaux connexes augmenter pour se situer régulièrement au premier rang des rapports annuels sur les risques du Forum économique mondial<sup>16</sup>.

## Relever le défi : les principaux obstacles

L'économie océanique devrait croître plus rapidement que l'économie mondiale dans son ensemble au cours de la prochaine décennie<sup>17</sup>, offrant aux pays en développement la possibilité de développer leur économie bleue et d'améliorer les moyens d'existence de leur population. Toutefois, des défis considérables se posent pour que cette croissance permette également de s'attaquer de manière durable aux principaux problèmes liés au milieu marin et au développement au niveau local et communautaire.

### Le déficit de financement des océans

Au cours des dix dernières années, moins de 1 % (environ 13 milliards de dollars) de la valeur totale des océans a été investi dans des projets durables, principalement par le biais de la philanthropie et de l'APD<sup>18</sup> <sup>19</sup>, bien que l'océan fournisse les moyens d'existence d'une personne sur dix dans le monde<sup>20</sup>. Les données disponibles indiquent que les flux financiers actuels sont insuffisants pour couvrir les coûts des impacts côtiers et marins du changement climatique<sup>21</sup>. Dans un rapport intitulé « *The cost of saving our ocean - estimating the funding gap of sustainable development goal 14* », des chercheurs ont estimé que le rétablissement de la santé de nos océans d'ici à 2030 nécessiterait des flux financiers totaux de 174,52 milliards de dollars US par an<sup>22</sup>.

### Les ressources marines ne sont pas gérées équitablement

L'accès aux ressources océaniques est rarement réparti équitablement et l'inégalité est une caractéristique systémique de l'économie océanique actuelle<sup>23</sup>. Les inégalités sont également

<sup>13</sup> CCNUCC (2019), [Introduction to Gender and Climate Change](#), Secrétariat des Nations Unies sur le changement climatique, Nations Unies, YouTube

<sup>14</sup> Banque mondiale (2020), [Poverty and Shared Prosperity 2020: Reversals of Fortune](#), Groupe de la Banque mondiale

<sup>15</sup> Mahler, D G, et al (2021), [Updated estimates of the impact of COVID-19 on global poverty: Turning the corner on the pandemic in 2021](#), Groupe de la Banque mondiale.

<sup>16</sup> FEM (2022), The Global Risks Report, 2022, 17<sup>th</sup> edition, Forum économique mondial.

<sup>17</sup> OCDE (2020), Reframing Financing and Investment for a Sustainable Ocean Economy, OECD Environment Policy Paper No. 22.

<sup>18</sup> Sumaila, U.R., M. Walsh, K. Hoareau, A. Cox, et al. (2020), *Ocean Finance: Financing the Transition to a Sustainable Ocean Economy*, Washington, DC : World Resources Institute.

<sup>19</sup> [Economist Impact \(2022\) Why we need to tackle the ocean funding crisis](#)

<sup>20</sup> Selig, E R et al (2018), *Mapping global dependence on marine ecosystems*, Conservation Letters 2019;12:12617 ; ONU (communiqué de presse, 2017)

<sup>21</sup> Sumaila, U.R., M. Walsh, K. Hoareau, A. Cox, et al. (2020), *Ocean Finance: Financing the Transition to a Sustainable Ocean Economy*, Washington, DC : World Resources Institute.

<sup>22</sup> Johnsen, D F., et Vestik, R A (2020), 'The cost of saving our ocean - estimating the funding gap of sustainable development goal 14', Marine Policy, Vol. 112 (103783)

<sup>23</sup> Österblom, H., C.C.C. Wabnitz, D. Tladi et al. (2020), *Towards Ocean Equity*, Washington, DC : World Resources Institute.

profondément ancrées dans les systèmes politiques et économiques existants, en raison de l'héritage historique et des normes prédominantes<sup>24</sup>.

L'inégalité se manifeste de multiples façons, par exemple dans la répartition inéquitable des captures de pêche commerciale ; dans les régions où des secteurs tels que le tourisme, le développement urbain, les infrastructures portuaires, l'énergie et les transports sont en expansion et en concurrence ; dans le pouvoir politique limité des communautés locales, en particulier des femmes, des personnes handicapées et d'autres groupes minoritaires, allié à leur participation limitée à la prise de décision ; et dans les intérêts consolidés de certains groupes qui définissent les priorités d'action<sup>25</sup>. Le dernier rapport sur les effets des changements climatiques, l'adaptation et la vulnérabilité publié en 2022 par le GIEC a exprimé cela dans un langage entièrement nouveau : « *La vulnérabilité au changement climatique diffère considérablement d'une région à l'autre et à l'intérieur d'une même région, en raison de l'imbrication du développement socioéconomique, de l'utilisation non durable des océans et des terres, de l'inégalité, de la marginalisation, des schémas d'inégalité historiques et persistants tels que le colonialisme, et de la gouvernance* »<sup>26</sup>. Sans une action appropriée, le changement climatique créera de nouveaux défis — et aggravera les défis existants — en matière de justice et d'équité auxquels sont confrontés les pays, les régions et les communautés en développement qui sont tributaires des moyens d'existence marins<sup>27</sup>.

### Les communautés locales sont incapables d'accéder au financement nécessaire pour obtenir d'autres moyens d'existence viables

Face au réchauffement des océans, à l'élévation du niveau de la mer et à d'autres défis, les communautés vulnérables et marginalisées sont de plus en plus confrontées à l'épuisement des ressources sans pouvoir trouver d'autres moyens d'existence ou d'autres possibilités d'emploi. La pauvreté locale est souvent l'un des principaux moteurs de la perte et de la dégradation de la biodiversité et des écosystèmes marins, par exemple en raison de la surexploitation des ressources naturelles, de la mauvaise gestion des déchets ou de l'intensification du développement côtier. Depuis les années 1980, des efforts ont été fournis pour concilier les priorités locales en matière de conservation et de développement<sup>28</sup>, ce qui est aujourd'hui un impératif largement reconnu pour appliquer des solutions durables<sup>29</sup>. Toutefois, la mise en place d'autres moyens d'existence moins préjudiciables pour l'environnement ne peut réussir que si elle présente un véritable avantage économique pour les communautés concernées et si elle s'appuie sur la connaissance des facteurs socioculturels qui sous-tendent les pratiques actuelles<sup>30</sup>.

---

<sup>24</sup> Ibid.

<sup>25</sup> Ibid.

<sup>26</sup> GIEC (2022), [Sixth Assessment Report: Impacts, Adaptation, and Vulnerability](#), Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, Nations Unies, New York.

<sup>27</sup> Österblom, H., C.C.C. Wabnitz, D. Tladi et al. (2020), *Towards Ocean Equity*, Washington, DC : World Resources Institute.

<sup>28</sup> Roe, D (2008), 'The origins and evolution of the conservation-poverty debate : a review of key literature, events and policy processes', *Oryx* 42(4), 491-503.

<sup>29</sup> Salafsky et Wollenberg (2000), "Linking livelihoods and conservation : a conceptual framework and scale for assessing the integration of human needs and biodiversity", *World Development* 28, 1421-1438.

<sup>30</sup> Wright et al. (2015), 'Reframing the concept of alternative livelihoods', *Conservation Biology* 30 (1), 7-13

## Processus décisionnels inaccessibles/difficiles d'accès

Les ménages et les communautés les plus pauvres sont souvent beaucoup moins engagés dans les processus décisionnels nécessaires pour accroître leur capacité à protéger le milieu marin et à s'adapter au changement climatique. Les communautés autochtones et locales, les ONG locales et les organisations de la société civile, y compris celles qui privilégient la participation des femmes à la prise de décision, devraient faire partie intégrante du processus de prise de décision sur ces questions. Elles constituent un lien essentiel avec les autorités locales et les agences de gouvernance, qui sont elles-mêmes reliées aux institutions nationales, régionales et internationales. La capacité de ces personnes et de ces organisations — y compris celles axées sur les femmes — à participer et à influencer les politiques de l'État est donc essentielle pour parvenir à un équilibre entre les objectifs locaux et stratégiques<sup>31</sup> et pour concilier les préoccupations socioculturelles locales et les questions environnementales mondiales.

## Déficits d'information

Le manque de sensibilisation aux mesures relatives aux ressources marines, la méconnaissance des différents effets des activités en fonction du sexe (par exemple) et le manque d'accessibilité aux informations, aux ressources et aux options permettant de gérer durablement les écosystèmes marins limitent l'efficacité des décideurs, des communautés et des agents privés.

---

<sup>31</sup> Jones P J S (2014), *Governing marine protected areas : resilience through diversity*, Londres : Routledge

## Annexe A : Pays éligibles<sup>32</sup>

Pays les moins avancés	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
Angola	Algérie	Albanie
Bangladesh	Bhoutan	Argentine
Bénin	Bolivie	Arménie
Burkina Faso	Cabo Verde	Azerbaïdjan
Burundi	Cameroun	Belize
Cambodge	Congo	Bosnie-Herzégovine
République centrafricaine	Côte d'Ivoire	Botswana
Tchad	Égypte	Brésil
Comores	Eswatini	Colombie
Djibouti	Ghana	Costa Rica
Érythrée	Honduras	Cuba
Éthiopie	Inde	Dominique
Gambie	Jordanie	République dominicaine
Guinée	Kenya	Équateur
Guinée-Bissau	Kirghizistan	El Salvador
Haïti	Liban	Guinée équatoriale
Kiribati	Micronésie	Fidji
République démocratique populaire lao	Mongolie	Gabon
Lesotho	Maroc	Géorgie
Libéria	Nicaragua	Grenade
Madagascar	Nigéria	Guatemala
Malawi	Pakistan	Guyana* <sup>33</sup>
Mali	Papouasie-Nouvelle-Guinée	Indonésie
Mauritanie	Philippines	Jamaïque
Mozambique	Samoa	Kazakhstan
Népal	Sri Lanka	Kosovo
Niger	Tadjikistan	Malaisie
Rwanda	Tokélaou	Maldives
São Tomé-et-Príncipe	Tunisie	Îles Marshall
Sénégal	Ukraine	Maurice
Sierra Leone	Ouzbékistan	Mexique
Îles Salomon	Vanuatu	Moldova
	Viet Nam	Monténégro

<sup>32</sup> <https://www.oecd.org/fr/cad/financementpourledeveloppementdurable/normes-financement-developpement/Liste-des-beneficiaires-APD-etablie-par-le-CAD-2024-25.pdf>. Le tableau a été modifié pour tenir compte des pays temporairement exclus par le gouvernement britannique en raison des sensibilités politiques actuelles (voir 6.1).

<sup>33</sup> Pour les pays marqués d'un \* : tout financement alloué à ces pays sera probablement limité sous réserve de leur retrait de la liste du CAD le 1er janvier 2026, date à laquelle l'éligibilité à un financement continu de l'APD cessera.

Pays les moins avancés	Pays à revenu intermédiaire de la tranche inférieure	Pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure
Somalie Soudan du Sud Soudan Tanzanie Timor-Leste Togo Tuvalu Ouganda Yémen Zambie	Zimbabwe	Montserrat* Namibie Nuaru* Niue Macédoine du Nord Palaos Panama* Paraguay Pérou Sainte-Hélène Sainte-Lucie Saint-Vincent-et-les-Grenadines Serbie Afrique du Sud Suriname Thaïlande Tonga Turquie Turkménistan Venezuela Wallis-et-Futuna

## Annexe B : Sauvegarde

Adapté des six principes fondamentaux du Comité permanent interorganisations (CPI)<sup>33</sup> :

- 1) L'exploitation et les atteintes sexuelles commises par toute personne associée à un projet du programme de subventions OCEAN constituent des fautes graves justifiant le renvoi du personnel.
- 2) Toute activité sexuelle avec des enfants (personne âgée de moins de 18 ans) est interdite, quel que soit l'âge de la majorité ou du consentement dans la région visée. La méconnaissance de l'âge réel de l'enfant ne peut être invoquée comme défense.
- 3) Il est interdit de chercher à obtenir des faveurs sexuelles ou d'imposer toute autre forme de comportement à caractère humiliant, dégradant ou servile en échange d'une somme d'argent, d'un emploi, de biens ou de services, y compris en échange de l'assistance due aux bénéficiaires.
- 4) Toute relation sexuelle entre une personne associée à un projet du programme de subventions OCEAN et une personne bénéficiant du projet impliquant un usage abusif de son grade ou de sa position est interdite. Ce type de relation porte atteinte à la crédibilité et à l'intégrité de l'action humanitaire.
- 5) Toute personne associée à un projet du programme de subventions OCEAN qui soupçonne une autre personne associée à un projet du programme de subventions OCEAN, que ce soit dans la même organisation ou non, de commettre des atteintes sexuelles ou des actes d'exploitation sexuelle, doit faire part de ses soupçons par l'intermédiaire des mécanismes de signalement établis.
- 6) Toutes les personnes associées à un projet du programme de subventions OCEAN sont tenues d'instaurer et de préserver un environnement propre à prévenir toute exploitation ou atteintes sexuelles et de promouvoir l'application de leur code de conduite. Il incombe en particulier aux responsables à tous les niveaux d'appuyer et de mettre en place des systèmes qui permettent de préserver cet environnement.

---

<sup>33</sup> [psea.interagencystandingcommittee.org/update/iasc-six-core-principles](https://psea.interagencystandingcommittee.org/update/iasc-six-core-principles)

# Annexe C : Les sept chantiers clés du Blue Planet Fund

- 1) Zones marines protégées (ZMP) et autres mesures de conservation efficaces (AMCE)  
Les pays ont une volonté, une capacité et un accès accru à un financement durable pour établir, mettre en œuvre et gérer de manière durable, efficace et inclusive des ZMP et des AMCE dans les eaux nationales et internationales.
- 2) Pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN)  
Les activités de pêche INN font l'objet d'une surveillance, d'une prévention et d'une dissuasion plus efficaces et les catalyseurs internationaux de l'INN sont de plus en plus maîtrisés.
- 3) Pêche internationale et pêche industrielle  
La gestion des pêches et de l'aquaculture régionales et nationales est renforcée afin d'assurer la durabilité des stocks de poissons et la santé des écosystèmes marins, de fournir des moyens d'existence à tous et de réduire la surpêche, notamment en supprimant ou en réaffectant les subventions préjudiciables à l'environnement.
- 4) Déchets solides et autres formes de pollution marine  
Les systèmes de gestion des déchets sont renforcés et orientés vers des approches d'économie circulaire qui réduisent les déchets solides et d'autres formes de pollution — y compris les engins fantômes — qui pénètrent dans l'environnement marin, tout en soutenant la réduction inclusive de la pauvreté et l'autonomisation des femmes.
- 5) Gestion de la pêche artisanale  
Les communautés locales disposent de meilleures connaissances, capacités et incitations en matière de gestion de la pêche, ce qui favorise des moyens d'existence plus résistants au climat, plus inclusifs et plus durables.
- 6) Habitats marins essentiels pour la résilience du littoral  
Les approches locales inclusives qui protègent, gèrent durablement et restaurent les écosystèmes marins sont démontrées, étendues et financées avec le soutien du secteur privé, ce qui permet d'améliorer la biodiversité, les services écosystémiques et la résilience des communautés côtières face au changement climatique.
- 7) Aquaculture  
Des approches aquacoles durables et inclusives, qui ne nuisent pas à l'environnement et contribuent à le restaurer, sont démontrées et de plus en plus adoptées avec le soutien du secteur privé.

## Annexe D : CV de l'équipe de projet

Tous les membres du personnel de base doivent être nommés dans le formulaire de candidature et dans le budget. Le personnel de base comprend les personnes qui forment l'équipe principale du projet et qui sont essentielles à sa réussite. Le personnel de base peut provenir de n'importe quel partenaire du projet.

Les candidats doivent fournir un CV d'une page pour les membres du personnel de projet nommés, afin de prouver que le projet disposera des compétences et des capacités requises pour atteindre le résultat. Si ce personnel n'a pas encore été recruté, veuillez inclure une description de poste d'une page. Si vous demandez une subvention communautaire inférieure à 100 000 livres sterling, vous n'avez pas besoin de fournir de CV, mais un profil de chaque membre du personnel du projet, en remplissant le tableau fourni dans le formulaire de candidature (nombre de mots requis).

Le tableau ci-dessous fournit un guide des informations pertinentes et utiles pouvant figurer dans les CV, ainsi que des informations secondaires pour attester les capacités du personnel de base.

Informations utiles	Ce qu'elles attestent	Comment les évaluateurs l'utiliseront
Fonctions/postes précédents dans des projets similaires	Expertise actualisée et pertinente.	Si les fonctions énumérées sont pertinentes pour le projet proposé, cela attestera une expérience appropriée de direction ou de travail dans un type de projet similaire.
Compétences et connaissances	Compétences et connaissances techniques ou spécialisées en rapport avec la fonction proposée dans le projet.	Compétences et connaissances adaptées au projet, attestant la pertinence du profil.
Expérience dans le pays	Cette personne a une expérience récente dans un environnement de projet (p. ex., politique, social ou législatif).	Nous n'attendons pas de tous les membres de l'équipe qu'ils aient travaillé dans le pays d'accueil, mais nous souhaitons que certains d'entre eux aient une expérience dans des pays similaires. Cette expérience est particulièrement appréciée pour les postes de direction des projets.
Liste et ampleur des financements de projets reçus	La personne possède de solides compétences en matière de direction de projets, de gestion des budgets et de conformité aux exigences en matière de rapports.	Bonne preuve de l'expérience d'un chef de projet dans la gestion de projets.
Informations secondaires		
Liste des cours/conférences donnés	La personne est un enseignant reconnu.	Ne donne aucune indication sur ses capacités dans un contexte non académique.



Liste des fonctions occupées	Plage d'expérience.	S'il s'agit d'une liste d'intitulés de postes, p. ex. professeur, coordinateur, chercheur, il est peu probable que cette liste apporte beaucoup de détails utiles.
Liste des articles publiés	Travaux académiques ou scientifiques remarquables, mais qui peuvent ne pas être pertinents pour le projet.	Une liste de tous les articles publiés présente peu d'intérêt pour les évaluateurs. Une liste spécifique d'articles en rapport avec le projet démontrera l'expertise dans ce domaine.
Liste des étudiants de troisième cycle	Cette personne est un directeur de recherche reconnu.	Ne montre pas que l'individu est capable de mener les activités du projet, mais cela peut être pertinent si le projet comprend un volet de mentorat important pour les étudiants locaux.